



**PSFM**

PROGRAMME DES SERVICES  
AUX FAMILLES DES MILITAIRES



Qualité de vie /  
Services aux familles des militaires

# Compte rendu de la situation des services de garde dans les FC en 2013

---

## Table des matières

Résumé .....	2
Contexte .....	5
Services de garde au Canada .....	5
Services de garde dans les Forces canadiennes .....	5
Questions liées au mandat du PSFM.....	6
Questions de compétence fédérale, provinciale et territoriale.....	6
Incidence des services de garde sur l'état de préparation opérationnelle et la rétention du personnel .....	8
Historique des services de garde dans les FC.....	10
Évaluation internationale des services de garde pour les militaires .....	14
Études environnementales des états membres du programme de coopération technique.....	14
Atouts et lacunes des services de garde dans les FC .....	17
Les services de garde des Forces canadiennes – Rapport d'évaluation par les parties intéressées 2009 .....	17
Améliorations .....	20
Manque d'uniformité.....	20
Autres variables inconnues.....	21
Connaissances actuelles sur l'utilisation des services de garde dans les FC.....	23
Child Care and the FC: Top Line Findings .....	23
Impacts of Military Life on Families.....	23
Quality of Life among Military Families .....	24
Focus on Families.....	25
Comparaisons entre les services de garde des FC et civils .....	26
Early Childhood Education and Care in Canada 2008.....	26
How Do Canadian Forces Spouses Compare? .....	26
Implications des recherches .....	29
Estimation des besoins .....	29
Autres difficultés .....	31
Analyse des options et mise à l'essai stratégique.....	33
Mise à l'essai de projets pilotes .....	33
Formation .....	35
Résultats de l'analyse des options.....	36
Avenir des services de garde au sein du PSFM.....	37
Stratégie de sensibilisation aux services de garde et Augmentation de la main-d'œuvre en services de garde .....	37
Amélioration des services de garde dans les FC .....	39
Résumé des prochaines étapes.....	40
Stratégies à court terme.....	40
Stratégies à long terme suggérées .....	41

## Résumé

Partout au Canada, il y a une demande croissante pour un nombre limité de places en services de garde d'enfants (ci-après « services de garde »), ce qui entraîne de longues listes d'attente en termes de durée et de nombre. Bien que cette pénurie systémique touche tous les Canadiens, l'obtention de services de garde est plus difficile pour le personnel des FC en raison de la fréquence accrue des activités, de la fréquence des affectations, des déploiements et des absences causées par les missions militaires. La distance de la famille élargie aggrave souvent le problème, car la garde par des membres de la famille n'est pas une option, contrairement à ce qui est le cas pour de nombreux Canadiens. Par ailleurs, les services de garde offerts sont conçus en fonction d'une journée de travail typique de 8 heures et ne sont pas adaptés aux missions d'urgence, aux réinstallations et aux journées de travail non traditionnelles. Il est prouvé que l'offre de services de garde aux militaires améliore l'état de préparation opérationnelle et la productivité en réduisant la fréquence des absences du travail liées à la garde des enfants. D'autre part, certains membres des FC indiquent que les difficultés liées aux services de garde pourraient les inciter à quitter la vie militaire.

À l'heure actuelle, les services de garde agréés ne sont pas des services autorisés au sein du Programme des services aux familles des militaires (PSFM); toutefois, de nombreux centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) les offrent en tant que services locaux financés par les usagers pour mieux répondre aux besoins de leur communauté. Malgré ces services, les familles des FC et le personnel des CRFM indiquent qu'il existe à beaucoup d'endroits un écart important entre la nécessité des services de garde et leur disponibilité. Pour que les services de garde agréés deviennent des services autorisés, il faudra présenter une proposition officielle au Conseil du Trésor pour demander au gouvernement fédéral d'approuver officiellement une hausse marquée de l'aide financière et d'assumer les responsabilités qui relèvent actuellement de la compétence provinciale ou territoriale.

D'ici 2013, on offrira environ 3 400 places en services de garde agréés dans 26 communautés militaires pour les enfants de 12 ans et moins (y compris les services de garde parascolaire). Ceci représente une hausse de 15 % en trois ans, chiffre qui continuera d'augmenter car de nombreux CRFM sont en train d'obtenir des places en services de garde supplémentaires et d'élargir l'infrastructure. Dans cinq des autres communautés, les CRFM ont déterminé qu'il n'est pas nécessaire d'offrir des services de garde.

En dépit des améliorations apportées à la situation des services de garde et du soutien offerts aux familles des FC, des difficultés de taille persistent, notamment :

- **Méconnaissance.** Environ 25 % des familles des FC ne sont pas au courant des services de garde offerts. Si toutes les familles étaient au courant des services de soutien offerts, les familles qui ont actuellement de la difficulté à trouver des services de garde réussiraient peut-être à le faire.
- **Pénurie de travailleurs en services de garde.** La main-d'œuvre en services de garde continue d'être problématique. Le plus grand obstacle à l'offre de services de garde agréés est, de loin, le recrutement et la rétention du personnel. La demande en éducateurs en services de garde a augmenté de 40 % au cours des sept dernières années, par rapport à 15 % pour les autres occupations.
- **Affectations.** Les familles des FC continuent de déménager fréquemment et chaque affectation entraîne de longues listes d'attente pour les services de garde régulière, notamment les soins spécialisés pour les populations à forte demande comme les nourrissons et les enfants ayant des besoins particuliers.

- **Services de garde de remplacement sur demande et en dehors des heures de travail normales.** Les conditions de travail du personnel des FC continuent d'exiger des missions d'urgence et un horaire de travail non traditionnel. Ceci crée des pressions considérables en matière de services de garde en dehors des heures de travail normales (c.-à-d. le soir et la fin de semaine) et de services de garde de remplacement sur demande. Ces difficultés sont plus marquées pour les chefs de famille monoparentale et les couples militaires mariés.
- **Manque d'uniformité.** Les services de garde offerts ne sont pas uniformes d'une communauté militaire à l'autre. En moyenne, il y a des places en services de garde régulière agréés pour 20 % de la population canadienne de 5 ans et moins totale. Dans les communautés des FC, le nombre de places en services de garde régulière offertes à la population de 5 ans et moins des FC totale se situe entre 0 % et 107 %.

Bien que nous comprenions les facteurs responsables de la nécessité des services de garde dans les FC, il est difficile d'estimer l'ampleur des besoins. Nous savons que la Force régulière compte quelque 67 500 membres, dont environ 70 % ont une famille. Environ 18 000 enfants de 5 ans et moins et 21 700 enfants de 6 à 12 ans vivent dans les familles des militaires de la Force régulière. Nous pouvons faire des estimations préliminaires à partir des résultats de diverses études en fonction de certaines grandes hypothèses.

Environ 40 % de ces familles de militaires ayant des enfants comptent sur ou ont besoin de services de garde non parentale. En chiffres réels, ceci signifie qu'environ 18 000 familles des FC comptent sur des services de garde non parentale. De plus, environ 30 % de ces familles comptant sur des services de garde ont de la difficulté à trouver des services de garde qui répondent adéquatement à leurs besoins. Bref, environ 12 % de toutes les familles des FC ayant des enfants (environ 5 500 familles) ont de la difficulté à trouver des services de garde qui répondent suffisamment à leurs besoins.

Qualité de vie /Services aux familles des militaires (QV/SFM) a été chargé d'élaborer une proposition pour un réseau de services de garde à l'échelle des FC qui assurerait la disponibilité personnalisée de services agréés pour 80 % des familles des FC et offrirait, notamment, l'infrastructure, la gestion, les services, les normes et les ressources qui répondent aux exigences opérationnelles des FC, aux besoins tactiques du personnel des FC et aux besoins uniques des familles des FC. Cette proposition provient d'une analyse détaillée des options dans le cadre de laquelle il a étudié et analysé plus de trente stratégies offrant plusieurs types d'options pour déterminer leur capacité d'efficacité et de faisabilité dans le contexte des FC. Il y avait un vaste éventail d'options, de diverses envergures, d'une fréquence ponctuelle à annuelle, allant de l'offre directe de services subventionnés à l'information et la sensibilisation. Il a estimé qu'un tel réseau de services de garde à l'échelle des FC coûterait 43 M\$, en plus d'un coût annuel récurrent de 4 M\$. En raison du coût, la mise en œuvre du programme n'a pas été approuvée.

Par contre, les résultats de l'analyse des options ont fait ressortir certaines stratégies potentiellement efficaces et rentables qui pourraient résoudre les difficultés relevées. Compte tenu des chiffres et de la réalité économique et stratégique actuelle, nous estimons que la meilleure approche pour répondre aux besoins des familles en matière de services de garde est l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation multivolets sans frais ou peu coûteuse, ou la mise sur pied d'un réseau de services de garde à l'échelle des FC. La pénurie de places en services de garde est systémique partout au Canada. Il ne faut donc pas mettre l'accent sur la mise sur pied de services de garde universels dans les FC, mais plutôt s'assurer que les familles des FC peuvent accéder au même éventail de services de garde que les autres Canadiens. Bref, il faut régler les difficultés auxquelles les familles des FC font face en raison du mode de vie militaire pour s'assurer qu'elles peuvent accéder à des services de garde au même titre que les autres Canadiens. Nous pouvons mettre en œuvre des améliorations peu

coûteuses pour rehausser le soutien aux services de garde dans les domaines à besoin élevé (services de garde de remplacement sur demande, nouvelles affectations, services de garde des nourrissons, services de garde en dehors des heures de travail normales pour les chefs de famille monoparentale et les couples militaires, services de garde d'enfants ayant des besoins particuliers), ce qui atténuera efficacement les lacunes actuelles dans les services de garde.

Les principales difficultés en matière de services de garde sont toutes liées aux services autorisés à l'heure actuelle et peuvent également être réglées avec un minimum de ressources. Pour atténuer ces difficultés, une stratégie sur les services de garde dans les FC doit intégrer deux composantes primaires et interdépendantes :

- une stratégie de sensibilisation qui renseigne les familles des FC sur les services disponibles et encourage plus de travailleurs en service de garde à travailler pour les familles des militaires; et
- des améliorations aux services autorisés au sein du PSFM à l'heure actuelle pour s'assurer que les services de garde répondent aux exigences des FC.

Au cours des prochaines années, le QV/SFM mettra en œuvre plusieurs stratégies à court terme dans ces deux composantes. Nous recommandons également la mise en œuvre de stratégies à long terme si les ressources financières le permettent.

## Contexte

### SERVICES DE GARDE AU CANADA

Depuis 30 ans, les familles comptent de plus en plus sur des services de garde à l'extérieur du domicile. Les données nationales indiquent que près de 80 % des enfants d'âge préscolaire dont la mère travaille ou étudie sont inscrits à un service de garde non parentale ou à un programme d'éducation de la petite enfance, et que près de 50 % d'entre eux sont inscrits à un service éducatif et de garde à l'enfance (SÉGE) organisé.<sup>1</sup>

Malheureusement, il n'existe pas de réseau de SÉGE complet ou adéquatement financé au Canada qui peut répondre aux besoins de la majorité des familles. L'éventail et la qualité des SÉGE varient énormément. Il y a une pénurie de SÉGE organisés à l'échelle du Canada : les services de garde agréés offrent des places à seulement 20 % de tous les enfants de 5 ans et moins<sup>2</sup> et les frais quotidiens des places en services de garde agréés dépassent très souvent le budget de nombreuses familles. Cette absence de réseau intégré offrant des services de garde de qualité, accessibles et abordables signifie que le Canada se classe loin derrière les autres pays, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'UNICEF :

*L'un des éléments d'information les plus saillants au sujet de la situation des services d'éducation et de garde de la petite enfance au Canada est que, bien que la participation à la main-d'œuvre rémunérée soit devenue la norme pour les mères de jeunes enfants et que les preuves sur les bienfaits des programmes d'éducation de la petite enfance de qualité pour les jeunes enfants s'accumulent, la situation ne s'est pas sensiblement améliorée. Les études comparatives internationales telles que l'Examen thématique de l'éducation et l'accueil de la petite enfance de l'OCDE et le Bilan de l'UNICEF sur la prestation des services d'éducation de la petite enfance en 2008 indiquent que — selon l'OCDE — « bien que les décideurs reconnaissent que l'accès équitable à des services d'éducation et de garde de la petite enfance de qualité peut solidifier les fondations de l'apprentissage permanent pour tous les enfants et appuyer l'ensemble des besoins éducatifs et sociaux des familles » (OCDE, 2001, p. 7), le Canada tire de plus en plus de l'arrière par rapport à la majorité des autres pays riches et se classe — d'après les 10 standards de l'UNICEF — au dernier rang (UNICEF, 2008).<sup>3</sup>*

### SERVICES DE GARDE DANS LES FORCES CANADIENNES

Partout au Canada, il y a une demande croissante pour un nombre limité de places en services de garde, ce qui entraîne de longues listes d'attente en termes de durée et de nombre. Bien que cette pénurie systémique touche tous les Canadiens, l'obtention de services de garde est plus difficile pour le personnel des FC en raison de la fréquence accrue des activités, de la fréquence des affectations, des déploiements et des absences causées par les missions militaires. Les membres des FC signalent qu'en moyenne, plus du quart de leurs absences du domicile sont liées à des tâches militaires<sup>4</sup>. Chaque affectation nécessite la recherche d'un nouveau service de garde, ce qui ramène habituellement la famille au bas d'une liste d'attente. La distance de la famille élargie aggrave souvent

<sup>1</sup> Child care Research and Resource Unit (CRRU), Université de Toronto, *Early Childhood Education and Care in Canada 2008*, 2009 (document en anglais seulement).

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Défense nationale. 2005. *Sondage sur la santé et le style de vie du personnel des Forces canadiennes 2004 – Rapport sur la Force régulière*.

le problème, car la garde par des membres de la famille n'est pas une option, contrairement à ce qui est le cas pour de nombreux Canadiens. Par ailleurs, les services de garde offerts sont conçus en fonction d'une journée de travail typique de 8 heures et ne sont pas adaptés aux missions d'urgence, aux réinstallations et aux journées de travail non traditionnelles.

Qualité de vie / Services aux familles des militaires (QV/SFM), en tant que cadre ministériel du Programme des services aux familles des militaires (PSFM), joue le rôle de bailleur de fonds publics des CRFM. Les fonds publics alloués aux CRFM servent à dispenser les éléments du PSFM autorisés centralement.

Le PSFM appuie les familles des FC dans leur rôle de gardien et offre des possibilités de développement sain pour les enfants et les jeunes. À cette fin, les composantes des services autorisés relatifs aux enfants et aux jeunes qui sont offertes par les CRFM sont les suivantes :

- Activités et initiatives destinées aux enfants et aux jeunes
- Éducation et soutien des parents et des gardiens
- Services de garde en cas d'urgence (SGCU)
- Services de garde de relève en cas d'urgence (SGRCU)
- Services de garde en cas de blessure grave ou de décès (SGBGD)
- Services de garde occasionnelle

## QUESTIONS LIÉES AU MANDAT DU PSFM

À l'heure actuelle, les services de garde agréés ne sont pas des services autorisés au sein du PSFM; toutefois, de nombreux CRFM les offrent en tant que services locaux financés par les usagers pour mieux répondre aux besoins de leur communauté. Malgré ces services, les familles des FC et le personnel des CRFM ont indiqué qu'il existe à beaucoup d'endroits un écart important entre la nécessité des services de garde et leur disponibilité.

Pour que les services de garde agréés deviennent des services autorisés, il faudra présenter une proposition officielle au Conseil du Trésor pour demander au gouvernement fédéral d'approuver officiellement une hausse marquée de l'aide financière et d'assumer les responsabilités qui relèvent actuellement de la compétence provinciale ou territoriale.

## QUESTIONS DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET TERRITORIALE

Au Canada, il faut tenir compte de la compétence fédérale, provinciale et territoriale. Le Canada est un régime fédéral qui partage les responsabilités des SÉGE au pays entre les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral. La division des pouvoirs définie à l'origine dans la *Loi constitutionnelle de 1867* a évolué au fil des ans et des politiques sociales ont été adoptées dans le cadre de l'Entente-cadre sur l'union sociale. Conformément à ces dispositions, les SÉGE (p. ex. services de garde et écoles maternelles) relèvent de la compétence provinciale et territoriale, à l'instar de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

Toutefois, certains SÉGE relèvent de la compétence fédérale pour les populations dont le gouvernement du Canada assume la responsabilité, c.-à-d. les peuples autochtones, les familles des militaires et les nouveaux arrivants (y compris les réfugiés). Malgré tout, l'ampleur de ces responsabilités demeure ambiguë.



Dans le cas des familles des militaires, la gouvernance fédérale est limitée et n'est pas clairement définie. Le gouvernement fédéral a versé des fonds publics aux CRFM par l'intermédiaire du MDN pour offrir des services de soutien à la Direction des services aux familles des militaires, notamment des services de garde occasionnelle, des services de garde en cas d'urgence et des services de garde de relève en cas d'urgence. Par contre, les services de garde à plein temps ou à temps partiel ne reçoivent pas de fonds publics par l'entremise du MDN.

Les 10 provinces et 3 territoires du Canada ont tous élaboré des programmes de services de garde réglementés en établissant des exigences législatives pour le fonctionnement des services et diverses méthodes de financement, généralement sous l'égide d'un ministère des services sociaux ou communautaires.

Dans chaque juridiction, les fournisseurs de services de garde à domicile ou en établissement peuvent offrir des services non réglementés sans être agréés s'ils accueillent un nombre maximum d'enfants, qui peut aller de deux à huit enfants par travailleur en services de garde. De plus, les travailleurs en services de garde (établissements sans but lucratif, publics et privés à but lucratif) doivent obtenir l'agrément et respecter les règlements établis par la province ou le territoire.

À l'heure actuelle, compte tenu de l'ambiguïté des politiques fédérales au sujet de la responsabilité des services de garde pour les familles des militaires et de l'absence de règlement ou loi dérogatoire, tous les fournisseurs de services de garde qui accueillent un nombre d'enfants supérieur au chiffre maximum doivent être agréés et réglementés par la province ou le territoire, que les services de garde soient situés ou non sur une propriété du MDN.

Au Canada, la majorité des services de garde réglementés sont établis et gérés par des parents ou des conseils d'administration bénévoles de services de garde en établissement (représentant 75 % de l'ensemble des services), et la majorité des services de garde sont financés par les frais versés par les parents (selon une étude nationale en 1998, 49 %, en moyenne, des revenus des services de garde en établissement à plein temps provenaient des frais versés par les parents<sup>5</sup>). Les dépenses publiques consacrées à chaque service de garde en établissement réglementé au Canada sont de 3 560 \$, en moyenne<sup>6</sup>. La viabilité opérationnelle de la majorité des services de garde en établissement dépend du financement fourni par les provinces et les territoires. Pour être admissibles au financement, les fournisseurs de services de garde doivent être agréés et respecter les règlements provinciaux.

À l'heure actuelle, environ 78 % des places en services de garde en établissement agréés (pour enfants de 12 ans et moins) exploités par les CRFM sont uniquement comblées par les enfants des membres des FC, tandis que 22 % de toutes les places sont comblées par les enfants de familles civiles. En l'absence de données permettant d'analyser le lien précis entre ce 22 % et la communauté des FC, des commentaires anecdotiques suggèrent qu'un nombre élevé d'entre eux sont des employés du MDN ou des CRFM qui œuvrent au sein de l'équipe de la Défense pour assurer l'efficacité opérationnelle des bases, escadres et unités.

Certains établissements qui accueillent les enfants de familles civiles ont signalé qu'ils estiment que l'admission simultanée des enfants des civils et des membres des FC était bénéfique pour trois raisons particulières :

1. Elle leur permettait de respecter les règlements provinciaux en matière d'admission pour maintenir leur viabilité financière grâce à des subventions provinciales.
2. Elle contribuait à la stabilité de leur programme.

---

<sup>5</sup> Child care Research and Resource Unit (CRRU), Université de Toronto, *Early Childhood Education and Care in Canada 2008*, 2009 (document en anglais seulement).

<sup>6</sup> Ibid.



- i. Stabilité financière : Des commentaires anecdotiques suggèrent que les civils ont généralement plus tendance à faire garder leurs enfants à plein temps et à demeurer dans un établissement plus longtemps que le personnel des FC, ce qui entraîne un financement plus uniforme.
  - ii. Tissage de liens pour les enfants et les familles. Lorsqu'un enfant d'un membre des FC inscrit à temps partiel sait qu'il trouvera son ami à la garderie peu importe quand il s'y présente, il s'adapte mieux. Lorsque les enfants des militaires et des civils jouent ensemble, les familles des FC forgent des liens avec les parents civils à l'extérieur du service de garde, ce qui crée des réseaux d'entraide solides et stables au sein de la communauté.
3. Les familles des FC déménagent souvent et libèrent les places en services de garde à court préavis. Compte tenu du lien fréquent entre le financement provincial et le nombre de places comblées à plein temps au moment où le service de garde dépose son rapport, il peut être financièrement avantageux pour lui d'accueillir des enfants de civils qui peuvent occuper des places à plein temps à un court préavis.

On estime que l'agrément provincial est avantageux tant sur le plan financier que de l'assurance de la qualité. Dans les services de garde à domicile et en établissement réglementés et agréés, on surveille le respect des normes dans plusieurs domaines, notamment la santé, les qualifications du personnel, le ratio personnel/nombre d'enfants, les environnements physiques, la santé et la sécurité, etc. En l'absence de loi fédérale ou de normes nationales, l'agrément et la réglementation par les gouvernements provinciaux et territoriaux assurent et améliorent la qualité et la sécurité des services de garde fournis aux familles des FC.

## INCIDENCE DES SERVICES DE GARDE SUR L'ÉTAT DE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE ET LA RÉTENTION DU PERSONNEL

Il est prouvé que l'offre de services de garde aux militaires contribue à améliorer l'état de préparation et la productivité opérationnels. Le département de la Défense (DDD) des États-Unis déclare qu'il « estime que la garde des jeunes enfants des membres militaires est une question de main-d'œuvre qui a une incidence directe sur l'efficacité et la préparation de la force »<sup>7</sup>. Elle réduit la fréquence des absences du travail liées à la garde et diminue la distraction des parents au travail causée par les inquiétudes liées à la garde.

Dans une étude américaine menée en 2006<sup>8</sup>, les difficultés liées aux services de garde semblaient influencer la disponibilité des militaires, particulièrement les femmes. Parmi les familles dont le père est un militaire, 22 % ont signalé que le père était arrivé en retard au travail en raison de difficultés liées aux services de garde au cours du dernier mois. Ce chiffre atteignait 51 % si la mère était une militaire. Les absences du travail sont également influencées par les difficultés liées aux services de garde (par exemple, lorsqu'un enfant ne peut pas se rendre au service de garde pour cause de maladie ou lorsque le fournisseur du service de garde est malade) – 7 % des pères et 37 % des mères avaient dû s'absenter du travail en raison de difficultés liées aux services de garde au cours du dernier mois.

Plus d'un tiers (36 %) des parents militaires américains ayant des enfants d'âge préscolaire ont signalé que les difficultés liées aux services de garde pourraient les inciter ou pourraient grandement les inciter à quitter la vie militaire.<sup>9</sup> Les couples militaires et les chefs de famille monoparentale sont beaucoup plus susceptibles d'indiquer qu'ils comptent quitter la vie militaire en raison des difficultés

<sup>7</sup> Département de la Défense des États-Unis. 2007. *Department of Defense Military Child Development System, p. 1* (document en anglais seulement).

<sup>8</sup> Rand Corporation. 2006. *Examining Child Care Need Among Military Families* (document en anglais seulement).

<sup>9</sup> Rand Corporation. 2006. *Examining Child Care Need Among Military Families* (document en anglais seulement).

liées aux services de garde, même si ces familles sont moins susceptibles de signaler que leurs besoins sont insatisfaits.

Les chercheurs américains Lakhani and Hoover ont montré qu'une satisfaction élevée par rapport aux services de garde était associée à une satisfaction élevée par rapport à la vie militaire. Ces auteurs suggèrent que l'offre de services de garde pourrait être un moyen rentable d'améliorer la rétention.<sup>10</sup>

Au Canada, le Rapport sur la qualité de vie publié en 1998 par le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants (CPDNAC) définissait le lien entre l'état de préparation militaire et les services de garde :

*L'état de préparation militaire est normalement associé au niveau de formation du personnel dans les unités de combat et à l'état de l'équipement, mais bien d'autres facteurs ont une influence, notamment la disponibilité des services de garde d'enfants.<sup>11</sup>*

Bien qu'il existe peu de recherches sur le lien entre l'attrition et les services de garde dans les FC, le rapport *Future Sailor*<sup>12</sup> publié en 2007 abordait le recrutement et la rétention du personnel de la Marine. Ce rapport indique que le nombre de candidates à des postes dans la Marine est en déclin depuis plusieurs années. En 1998, les femmes recrutées comptaient pour 21 % de toutes les recrues, chiffre qui avait chuté à 10 % en 2005. Comparativement à un taux de participation féminine de 47 % au marché du travail civil, les femmes sont considérablement sous-représentées dans la Marine. Tout porte à croire que les femmes quittent la Marine volontairement en raison de difficultés liées à la conciliation vie-travail et de préoccupations liées à des absences trop fréquentes du domicile et au manque de soutien fourni à leur famille pendant les déploiements. Jusqu'à 25 % des femmes officiers de marine ou matelots sont mariées à des hommes officiers de marine ou matelots, et c'est la femme qui assume pratiquement toujours la responsabilité des enfants lorsque vient le temps de fonder une famille. Il arrive souvent que ces jeunes femmes « prennent leur retraite » après que la Marine ait investi des sommes considérables dans leurs études universitaires et leur formation spécialisée. Ce rapport indique qu'environ 40 matelots de tous les grades sont libérés des FMAR(A) chaque mois et postule que les difficultés liées à la famille et aux services de garde représentent au moins 10 % des cas. Bref, au moins 50 matelots quittent les FMAR(A) chaque année parce qu'ils ne peuvent pas trouver des services de garde et de soutien pour leur famille, et non parce que le mode de vie de la Marine ne leur plaît pas.

Il faudrait mener des études dans d'autres milieux au Canada pour se prononcer avec autorité sur les effets de l'attrition, mais les recherches anecdotiques et internationales suggèrent que l'accès à des services de garde a une incidence positive sur la rétention. Par conséquent, on peut présumer que l'augmentation des services de garde adaptés au mode de vie des FC devrait améliorer l'état de préparation individuelle et aider le personnel à répondre aux exigences opérationnelles des FC, tout en permettant aux familles d'atteindre un équilibre entre les exigences concurrentes du service militaire et des obligations familiales.

Cela dit, les expériences du DDD indiquent qu'il faut user de prudence en élaborant des stratégies globales sur les services de garde en tant qu'outils de recrutement et de rétention<sup>13</sup>. Malgré les objectifs du réseau de services de garde pour les familles des militaires du DDD (recrutement, préparation et rétention) et les ressources financières et humaines considérables qui lui sont

<sup>10</sup> Lakhani, H. & Hoover, E. 1994. *The Interrelationships of Child Care Use, Spousal Employment, Army Satisfaction, and Retention in the US Army*. US Army Research Institute for the Behavioural and Social Sciences (document en anglais seulement).

<sup>11</sup> CPDNAC. (1999). *Rapport provisoire sur la qualité de vie dans les Forces canadiennes, Section 5*. Ottawa.

<sup>12</sup> Paterson, Capv I.A. 2007. *Future Sailor* (document en anglais seulement).

<sup>13</sup> Rand Corporation. 2008. *Options for Improving the Military Child Care System* (document en anglais seulement).

consacrées, le DDD a constaté qu'il n'est pas organisé de manière à promouvoir efficacement les objectifs ou à surveiller la mesure dans laquelle ils sont atteints à l'heure actuelle<sup>14</sup>. Malgré sa taille, le réseau de services de garde pour les familles des militaires dessert un pourcentage minime de familles admissibles qui ont besoin d'aide pour la garde des enfants, tandis que de nombreux parents militaires ne reçoivent pas d'aide.

## HISTORIQUE DES SERVICES DE GARDE DANS LES FC

Les services de garde dans la communauté des FC constituent une question préoccupante depuis plusieurs années. Voici l'historique complet de la situation des services de garde dans les FC :

### 1998 Rapport sur la qualité de vie, CPDNAC

- Évaluer la disponibilité des services de garde en tant que facteur qui influence l'état de préparation des militaires
- Présenter des recommandations sur les services de garde, notamment :
  - que tous les membres des FC ayant des enfants soient tenus de préparer un plan de garde familiale (PGF) conforme à des critères prédéterminés permettant de satisfaire aux besoins en matière de garde à chaque déploiement (n° 64);
  - que le ministère élabore un plan permettant d'assurer la garde des enfants en cas d'urgence lorsque les militaires sont déployés avec moins de préavis que ce qui est prévu dans le plan de garde présenté aux commandants, et que ce plan tienne compte de la nécessité de l'accès aux services dans les deux langues officielles pour les militaires et leurs familles (n° 65).

Services de garde en cas de déploiement ou d'urgence, QV/SFM

- Offrir des services de garde (maximum de 24 heures) aux familles des militaires si le PGF est inexécutable

### 2000 Aide pour les obligations familiales, DRAS 209.335

- Offrir une prestation non imposable aux chefs de famille monoparentale et aux couples militaires mariés qui s'absentent du domicile pendant 24 heures ou plus
- Offrir une aide financière pour les services de garde supplémentaires

Rapport sur la qualité de vie, CPDNAC

- Renforcer les recommandations pour un plan de garde familiale et un programme de services de garde en cas d'urgence

### 2002 Plan de garde familiale, CANFORGEN 014/02 SMA(RH-Mil) 005251340ZFEB02

- Demander à tous les membres des FC de remplir un formulaire obligatoire qui décrit leur plan de garde familiale en cas d'appel d'urgence ou de déploiement planifié

### 2003 Services de garde en cas d'urgence, QV/SFM

- Améliorer les services de garde offerts aux familles des militaires si le PGF est inexécutable (maximum de 72 heures)

Service de garde de relève en cas d'urgence, QV/SFM

<sup>14</sup> Rand Corporation. 2008. *Options for Improving the Military Child Care System* (document en anglais seulement).

- Améliorer les services de garde offerts aux conjoints des membres des FC qui s'absentent pour une mission (maximum de 72 heures)

**2004** Évaluation de la nécessité de services collectifs de garde réglementés à l'intention des familles des FC

- Déterminer les besoins dans le cadre d'une étude environnementale menée pour le compte du QV/SFM par le Centre for Research and Education in Human Services :
  - services de garde souples fournis par le CRFM le soir, la fin de semaine et la nuit;
  - soins de qualité supérieure;
  - fournisseurs et services bilingues ou francophones;
  - services accessibles aux familles à faible revenu et aux chefs de famille monoparentale; et
  - sondage des familles des FC pour confirmer les conclusions de l'étude.

Enquête attitudinale permanente, Directeur – Recherche et évaluation en ressources humaines

- 39,5 % des parents ayant des enfants à domicile (nombre : 645) et 51,7 % des chefs de famille monoparentale conviennent que la planification des services de garde pendant les heures de travail exige beaucoup d'efforts

**2006** Initiative de recherche et comité consultatif sur les services de garde d'enfants pour les familles des militaires des FC, QV/SFM

- Examiner la situation et les besoins actuels des familles des FC en matière de services de garde et déterminer les recherches nécessaires pour éclairer les recommandations en vue d'une stratégie globale sur les services de garde
- Déterminer que les services de garde appuyés par l'employeur sont essentiels pour le recrutement, la rétention et l'état de préparation opérationnelle du personnel des FC
- Envisager une stratégie qui offre un éventail complet de services aux familles des militaires des FC reposant sur les principes de la qualité, de l'accessibilité et de l'uniformité

**2008** Comité consultatif sur les services de garde d'enfants pour les familles des militaires des FC, QV/SFM

- Examiner les politiques et pratiques de gestion des besoins des familles des militaires en matière de services de garde dans les autres pays et leur applicabilité dans le contexte canadien
- Élaborer des recommandations pour une stratégie globale sur les services de garde

Sommets I et II sur les services aux familles des militaires des FC, QV/SFM

- Définir les services de garde comme l'un des six secteurs affichant des lacunes nécessitant une amélioration

**2009** Symposium des Forces canadiennes sur les services de garde, QV/SFM et CRFM Esquimalt

- Organiser un symposium consultatif sur les services de garde dans les FC visant à recueillir les commentaires des parents et des travailleurs en services de garde des CRFM, à partager les expériences personnelles (y compris les difficultés liées aux affectations et déploiements fréquents, particulièrement en ce qui a trait à l'accès à des services de garde de qualité à court préavis) et à fournir des suggestions pour améliorer les services de garde autorisés

Essai pilote de l'amélioration de la politique sur la garde d'enfants, QV/SFM et CRFM

- Mettre à l'essai l'amélioration des services de garde autorisés au sein du PSFM, notamment des services de garde en cas d'urgence, des services de garde de relève en cas d'urgence et des services de garde en cas de blessure grave ou de décès à Cold Lake, Edmonton, Halifax, Petawawa et Valcartier

Essai pilote d'un portail d'information Web sur les services de garde, QV/SFM et CRFM Esquimalt

- Mettre à l'essai un portail d'information Web sur les services de garde

Essai pilote de la surveillance améliorée de la gestion des services de garde, QV/SFM et CRFM Trenton

- Mettre à l'essai la surveillance améliorée de la gestion de l'offre de services de garde par le CRFM

**2010** *Les services de garde des Forces canadiennes – Rapport d'évaluation par les parties intéressées, QV/SFM*

- Évaluer les atouts et besoins de la communauté des FC en matière de services de garde dans le cadre de recherches poussées de concert avec diverses parties intéressées, y compris la direction et le personnel des FC, les conjoints des militaires, les CRFM et le personnel des services de garde dans les bases, escadres et unités (B/Ere/U) du pays
- Déterminer les lacunes suivantes au niveau de la capacité des FC :
  - qualité inégale des services de garde agréés dans les B/Ere/U en raison d'un manque de places, d'une pénurie de fournisseurs de services de garde et de l'absence de normes nationales;
  - méconnaissance répandue des services de garde et des ressources disponibles et accessibles;
  - choix limité de services de garde de remplacement sur demande pour répondre aux besoins des FC.

Analyse des services de garde offerts dans les FC et stratégie proposée

- Analyser en détail les services de garde dans les FC, examiner la stratégie sur les services de garde par le Programme de coopération technique (PCT) et mener une étude environnementale internationale sur les difficultés, les recherches et les modèles de pratiques exemplaires en matière de services de garde
- Proposer une stratégie détaillée englobant trois principales composantes interdépendantes :
  - agrandir et améliorer l'infrastructure physique disponible pour les services de garde dans les B/Ere/U en vue d'aménager des places supplémentaires;
  - fournir la coordination, la gestion et le soutien opérationnel nécessaires pour les services de garde en vue d'aider les membres des FC à répondre aux exigences opérationnelles;
  - main d'œuvre en services de garde;
  - accroître, former et retenir la main-d'œuvre en services de garde pour ajouter des places afin de respecter les normes des FC en matière de services de garde.

Services de garde en cas de blessure grave ou de décès, QV/SFM

- Offrir un soutien en services de garde aux familles des membres des FC affectés aux Centres intégrés de soutien du personnel (maximum de 168 heures)

Conseil national pour les familles des militaires, QV/SFM

- Mettre sur pied un conseil consultatif qui donne voix aux familles des militaires auprès de la haute direction des FC et du MDN. Lors d'une réunion initiale avec le Conseil des Forces armées (CFA), le CNFM a indiqué que le soutien aux familles est la responsabilité du commandement et que les services de garde représentent un élément crucial du soutien aux familles. Le CNFM a souligné l'importance d'améliorer l'accès à un grand éventail de services de garde pour répondre aux besoins uniques des familles des FC. Bien que l'accès à des services de garde de qualité préoccupe de nombreux Canadiens, c'est une question particulièrement difficile pour les familles des FC, car leurs réinstallations fréquentes peuvent avoir des répercussions négatives sur le placement de leurs enfants sur les listes d'attentes des services de garde.

**2011** Essai pilote d'un service national d'information et d'aiguillage virtuel

- S'associer au programme Soutien-Étapes vie<sup>MC</sup> pour permettre aux familles des FC d'accéder au répertoire le plus complet et le plus actualisé de fournisseurs et de ressources de soins individuels et familiaux au Canada, notamment les soins aux enfants et adolescents, les autosoins comme les ressources en santé mentale et en réadaptation, et les soins aux aînés, par l'intermédiaire de [forcedelafamille.ca](http://forcedelafamille.ca)

Services de garde en cas de blessure grave ou de décès, QV/SFM

- Offrir des services de garde de soutien à toutes les familles des membres des FC en cas de maladie, de blessure ou de décès du membre des FC pendant son service (maximum de 168 heures)

# Évaluation internationale des services de garde pour les militaires

## ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES DES ÉTATS MEMBRES DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

De nombreux états membres du Programme de coopération technique (PCT) ont adopté des stratégies globales sur les services de garde. Ceci permet aux FC de tirer facilement parti des leçons apprises et de miser sur les pratiques exemplaires tout en tenant compte des diverses structures législatives et de gouvernance.

L'**Australie** a un programme universel de services de garde de la Défense visant à améliorer la mobilité en facilitant l'accès prioritaire aux services de garde par les familles de la Défense dont la communauté locale est incapable de répondre à la demande. Grâce à la mise sur pied de centres corporatifs de la Défense, la Force de la défense australienne augmente le nombre de places prioritaires dans les services de garde offerts aux familles de la Défense. L'Australie offre également un programme de services de garde complémentaires (en finançant les organismes de services de garde qui offrent des services de garde professionnels aux familles des militaires de la Défense), des possibilités de carrière en services de garde en milieu familial pour les conjoints des membres de la Défense et une entente entre la Force de la Défense australienne et les membres en vertu de laquelle ces derniers acceptent de renoncer à une partie de leur futur salaire en échange d'une prestation sous forme de services de garde d'une valeur monétaire identique.

La Force de la défense de la **Nouvelle-Zélande** charge les commandants et les gestionnaires d'offrir de l'aide au personnel pour répondre à leurs besoins en matière de services de garde à l'aide de conseils, de l'aiguillage vers des services de garde communautaires, de l'adoption de conditions de travail souples ou de la facilitation de l'accès à des services de garde à proximité du lieu de travail. De plus, certaines bases exploitent des services de garde à accès prioritaire sur les propriétés de la Défense.

Le ministère de la Défense du **Royaume-Uni** offre un programme de bons valides dans les services de garde aux membres des Forces armées pour les aider à gérer les coûts de fondation d'une famille. Ce programme est fondé sur un mécanisme de sacrifice salarial dans le cadre duquel les membres des Forces armées peuvent accepter une réduction de salaire en échange de bons valides dans les services de garde (qui peuvent servir à payer les services de garde agréés offerts par les garderies et les clubs de vacances), ce qui leur permet d'économiser jusqu'à 1 200 £ par année.

Les **États-Unis** ont adopté la stratégie la plus globale et la plus évaluée en matière de services de garde pour les militaires. Le Réseau de développement des enfants (RDE) des militaires du département de la Défense des États-Unis (DDD) vise deux objectifs :

- a. aider le personnel militaire et civil du DDD à équilibrer les demandes concurrentes de la vie familiale et de la mission du DDD;
- b. améliorer la viabilité économique de l'unité familiale.

Dans le cadre des quatre secteurs du programme, le RDE dessert plus de 200 000 enfants (de 6 semaines à 12 ans). Les nourrissons et les tout-petits représentent plus de 48 % des services fournis. Le programme est composé des secteurs suivants :

1. Centres de développement des enfants (CDE). Le DDD gère actuellement 800 CDE situés dans des installations militaires à l'échelle mondiale. Ces centres offrent des services de garde dans un milieu sécuritaire et respectent les normes professionnelles liées aux SÉGE. Les CDE sont conformes aux politiques suivantes :



- a. les frais facturés aux parents et jumelés par le DDD sont calculés en fonction du revenu familial total et ne varient pas selon l'âge de l'enfant ou l'emplacement;
  - b. les travailleurs en services de garde sont rémunérés aux mêmes taux que les autres employés du DDD dont la formation, l'ancienneté et l'expérience sont similaires;
  - c. des spécialistes en formation et en programme d'études des SÉGE sont embauchés pour chaque centre de garde;
  - d. chaque centre subit quatre inspections non programmées par année;
  - e. chaque centre doit mettre sur pied un conseil consultatif de parents et un programme de participation des parents.
2. Centres de garde familiale (CGF) et Centres de garde axée sur le développement de l'enfant (CGDE). Les CGF et les CGDE offrent des soins à domicile par des fournisseurs certifiés. Plus de 9 000 fournisseurs de CGF et de CGDE offrent des services essentiels aux membres des FC qui travaillent par postes, des heures supplémentaires ou la fin de semaine, ou qui préfèrent des services de garde en milieu familial pour leurs enfants. De plus, les CGF et les CGDE offrent des services de garde d'enfants légèrement malades, ce que les CDE ne sont pas en mesure d'offrir.
  3. Services de garde d'enfants d'âge scolaire (SGEAS). Les SGEAS accueillent les enfants de 6 à 12 ans avant et après l'école, pendant les jours fériés et pendant les vacances d'été.
  4. Services de ressources et d'aiguillage. Ces services aident les parents à trouver un service de garde lorsque toutes les places disponibles dans les installations sont comblées ou lorsque le service de garde préféré d'un parent est indisponible.

Le DDD a également mis en œuvre un système d'accréditation des services de garde pour les familles des militaires. Les normes d'accréditation, qui sont le fruit d'études à long terme sur les pratiques exemplaires, sont les normes les plus rigoureuses et complètes jamais établies pour les services de garde. Les normes d'accréditation tiennent compte à la fois des éléments structureux du service de garde (p. ex. ratio personnel/nombre d'enfants, formation des travailleurs en services de garde, espace disponible et équipement) et des éléments interactifs (p. ex. rapports entre le personnel et les enfants, rapports entre le personnel et les parents, activités développementales). Tandis que moins de 10 % des centres de garde civils sont accrédités, 95 pour cent des centres situés sur des installations militaires le sont. Les CDE sont actuellement accrédités par la National Association for the Education of Young Children (NAEYC). Les SGEAS sont accrédités par la National Afterschool Association (NAA) et le Council on Accreditation (COA). Les CGF et les CGDE sont accrédités par la National Association for Family Child Care.

L'accréditation est un long processus. Les fournisseurs doivent d'abord évaluer leur propre programme en détail. Par la suite, l'organisme d'accréditation surveille le centre, examine la documentation et s'entretient avec le personnel du programme. Le centre doit apporter les modifications recommandées avant de recevoir l'accréditation, qui doit être renouvelée tous les trois à cinq ans. Les études montrent que les programmes accrédités comportent plus d'activités initiées par les enfants, un meilleur moral au sein du personnel, des objectifs mieux définis et un programme plus diversifié sur le plan culturel que les programmes non accrédités.

Malgré les objectifs du réseau de services de garde pour les familles des militaires du DDD en matière d'état de préparation et de rétention, et l'ampleur des ressources financières et humaines qui lui sont consacrées, le DDD a constaté qu'il n'est pas organisé de manière à favoriser les objectifs, ni à surveiller la mesure dans laquelle ils sont atteints à l'heure actuelle<sup>15</sup>. Bref, le réseau de services de garde pour les familles des militaires du DDD offre des soins de haute qualité à un petit pourcentage de militaires, mais récolte apparemment des bienfaits limités en termes de préparation, de rétention et de recrutement. L'évaluation indique qu'il faudrait modifier le réseau sur certains plans pour mieux répondre aux besoins du DDD et des familles des militaires, notamment :

<sup>15</sup> Rand Corporation. 2008. *Options for Improving the Military Child Care System* (document en anglais seulement).

- redistribuer les ressources des CDE aux CGF ou à un éventail de soins, par exemple dans les communautés locales;
- réaffecter les ressources des CDE vers un réseau de prestations, de bons ou de rabais négociés avec les fournisseurs locaux tout en continuant d’offrir certains soins dans les CGF et les CDE.

En bout de ligne, on a déterminé qu’il est nécessaire de repenser le système actuel, de recueillir des données essentielles sur l’utilisation et d’examiner le lien entre l’utilisation et les principaux résultats de l’employeur pour répondre aux besoins des familles des militaires en matière de services de garde et aux besoins du DDD en matière de force stable et prête.

## Atouts et lacunes des services de garde dans les FC

### LES SERVICES DE GARDE DES FORCES CANADIENNES – RAPPORT D'ÉVALUATION PAR LES PARTIES INTÉRESSÉES 2009, QV/SFM

En 2009, le QV/SFM a mené des recherches de concert avec diverses parties intéressées. Il a recueilli des données auprès de la direction et du personnel des FC, des conjoints des militaires, du personnel des CRFM et des services de garde dans la plupart des B/Ere/U au pays en utilisant un éventail de méthodes, notamment des groupes de consultation, des sondages et des forums de discussion en ligne.

Le processus d'évaluation des services de garde des Forces canadiennes par les parties intéressées avait pour objet de déterminer l'éventail des services de garde actuellement offerts aux familles des militaires, les difficultés que rencontrent les familles pour obtenir ces services, les difficultés que rencontrent les CRFM pour répondre aux besoins des parents en la matière, des solutions créatives pour atténuer ces difficultés et la situation des services de garde administrés par les CRFM qui sont offerts aux familles des FC. Voici un extrait des conclusions<sup>16</sup> :

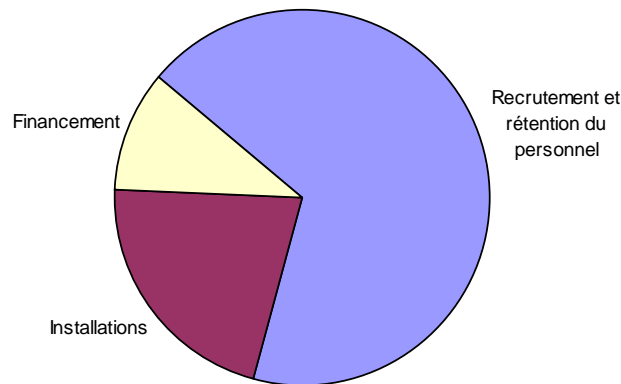
- Au moment de l'étude, il y avait **22** établissements ou agences de garde en milieu familial agréés administrés par des CRFM et **10** autres services de garde agréés dans les B/Ere/U administrés par d'autres organismes. Sur les 32 CRFM au pays, **7** ont indiqué n'offrir aucune place dans des services de garde agréés dans la B/Ere/U.
- En tout, il y avait environ **1 950** places dans les garderies agréées pour les enfants de 5 ans et moins dans les B/Ere/U. Toutefois, en ajoutant les places dans des services de parascolaires agréés pour les enfants de 6 à 12 ans, ce nombre montait à un total combiné de 2 300 places disponibles dans des services de garde agréés pour les familles des FC.
- Outre ces places, il existait un nombre indéterminé de services de garde en milieu familial non agréés et d'autres services de garde agréés pour enfants d'employés civils dans un rayon de 50 km des familles des FC. Toutefois, la grande majorité de ces services étaient uniquement offerts pendant les heures de travail normales.
- Les familles des FC ont également accès à d'autres services de garde pour les situations difficiles – services de garde en cas d'urgence, services de garde de relève durant les déploiements, services de garde en cas de blessure grave ou de décès et aide pour les obligations familiales pendant les absences du travail des chefs de famille monoparentale et des couples militaires mariés.
- Plus de la moitié (**57 %**) des familles des FC inscrites au Symposium des Forces canadiennes sur les services de garde de 2009 étaient dans l'impossibilité d'obtenir des services de garde de leur CRFM car toutes les places étaient déjà comblées. Le nombre moyen d'enfants de 5 ans et moins inscrits sur les listes d'attente dans les services de garde agréés administrés par un CRFM était de 85 avec un médian de **27** (nombre variant de 0 à 291).
- Le groupe d'âge qui comptait le plus grand nombre d'enfants inscrits sur les listes d'attente pour les services de garde agréés administrés par un CRFM était celui des nourrissons, dont le nombre variait de 0 à 130, avec une moyenne de 40 et un médian de 13 dans les 22 services de garde administrés par les CRFM. Le groupe d'âge préscolaire le suivait de près, avec un nombre variant de 0 à 186, une moyenne de 31 et un médian de 9 dans les 22 services de garde administrés par les CRFM. Les chiffres variaient de 0 à 78 pour les groupes des tout-petits, et de 0 à 82 pour les enfants d'âge scolaire.

<sup>16</sup> Services aux familles des militaires. 2009. *Les services de garde des Forces canadiennes – Rapport d'évaluation par les parties intéressées.*

- Les familles des militaires comptant un nourrisson de 2 ans ou moins pouvaient s’attendre à demeurer sur une liste d’attente de **1 an** en moyenne avant d’obtenir une place, celles comptant des tout-petits attendaient **7 mois** en moyenne et celles comptant des enfants d’âge préscolaire attendaient **6 mois** en moyenne.
- Les membres des FC qui avaient le plus de difficulté à obtenir des services de garde étaient d’abord ceux qui travaillent par postes et qui ont besoin de ces services en soirée ou pendant la fin de semaine, suivis de ceux qui ont des nourrissons de 2 ans et moins, puis de ceux qui ont des enfants ayant des besoins particuliers. Les difficultés de taille que rencontrent les chefs de famille monoparentale et les couples militaires mariés en matière de services de garde ont des répercussions importantes sur l’état de préparation et l’efficacité opérationnelles des FC. Les familles nouvellement affectées à une base ont également d’autres difficultés à accéder rapidement à des services de garde en raison des listes d’attente, ce qui peut avoir des répercussions sur l’état de préparation et l’efficacité opérationnels.
- Le plus grand obstacle à l’offre de services de garde agréés était de loin le personnel, car plus de **83 %** des CRFM signalent des difficultés de recrutement et de rétention du personnel. Le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l’enfance (CSRHSG) a mené une étude exhaustive sur la pénurie des travailleurs en services de garde au Canada<sup>17</sup>. Il a déterminé qu’entre 2001 et 2007, il y avait une pénurie cumulative de 24 766 travailleurs en SÉGE. En 2007, il manquait plus de 4 800 travailleurs pour combler les postes en SÉGE disponibles. Cette demande a augmenté de **40 %** en 7 ans, par rapport à une croissance de 15 % de la demande pour les autres occupations. La pénurie de 4 800 travailleurs en 2007 représentait 33 636 places en services de garde et 3 700 mères qui n’ont pas pu chercher d’emploi à plein temps. La pénurie cumulative de 2001 à 2007 correspondait à une perte de 19 100 années de travail à plein temps pour les mères.
- Le deuxième plus grand obstacle à l’offre de services de garde agréés signalé par les CRFM était le manque de locaux ou d’installations (**26 %** des CRFM). De nombreux CRFM n’ont plus d’espace dans leurs bâtiments existants et ne peuvent pas adapter l’espace dont ils disposent pour aménager des services de garde. D’autre part, de nombreux CRFM indiquaient qu’il y a une pénurie importante d’espace disponible dans les B/Ere/U en général, ce qui signifie qu’il est impossible d’offrir des services de garde dans d’autres bâtiments. Compte tenu des règlements provinciaux rigoureux concernant l’environnement physique, les CRFM qui estimaient pouvoir peut-être aménager l’espace disponible dans les B/Ere/U ont déclaré que la responsabilité et les coûts liés à la réaffectation et à la conversion de l’espace pour respecter les règlements provinciaux sur les services de garde agréés étaient excessifs. Une étude auxiliaire a révélé que **9** communautés avaient besoin d’améliorer ou d’agrandir leur infrastructure physique pour augmenter le nombre de places en services de garde. Dans les 16 autres communautés, les coûts associés à l’agrandissement de l’infrastructure l’emportaient sur les besoins ou les bienfaits potentiels, ou il n’y avait pas une main-d’œuvre suffisante pour offrir plus de places.
- Le troisième plus grand obstacle à l’offre de services de garde agréés signalé par les CRFM était le trop petit nombre de places en services de garde agréés pour répondre aux besoins en matière de places dans la communauté (signalé par **13 %** des CRFM), en raison de la disponibilité limitée du financement opérationnel pour compenser adéquatement les coûts de l’offre de services de garde agréés. Bien que certaines provinces appuient financièrement l’exploitation des services de garde, les CRFM déclaraient souvent qu’ils ne reçoivent pas un financement suffisant et, dans certains cas, qu’ils n’en reçoivent pas du tout, pour pouvoir offrir plus de places. La garde de nourrissons et la garde d’enfants ayant des besoins particuliers ont été fréquemment cités comme des domaines où les besoins dépassaient, de loin, le nombre de places disponibles. Ces deux types de services de garde exigent des dépenses plus élevées (personnel supplémentaire, espace

<sup>17</sup> Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l’enfance. 2009. *Estimation de la pénurie de main-d’œuvre*.

supplémentaire, équipement plus spécialisé) et si un financement opérationnel est disponible, il est rarement suffisant pour permettre aux établissements de pouvoir offrir des services de garde à ces groupes sans afficher un déficit.



*Figure : Obstacles à l'augmentation du nombre de places en services de garde*

- Les militaires des FC et leur famille ont exprimé leur frustration devant le manque d'uniformité des services de garde dans les B/Ere/U. La disponibilité (ou la pénurie totale) des places, la qualité des services de garde, les frais de garde et les formalités administratives pour obtenir des services de garde varient considérablement d'une B/Ere/U à l'autre. Voici les principaux facteurs responsables de ce manque d'uniformité :
  - les règlements régissant l'agrément et les normes varient grandement parmi les provinces et territoires;
  - les niveaux des subventions d'exploitation diffèrent selon les priorités financières des provinces et territoires;
  - la variété des dons en nature faits par la B/Ere/U dépend de l'appui donné par le commandant;
  - le nombre de places allouées aux différents groupes d'âge dépend de l'espace disponible;
  - les qualifications variables du personnel et son fort roulement dus aux normes provinciales et territoriales différentes et à la rémunération généralement inadéquate influent sur la qualité des services de garde;
  - les processus administratifs normaux des services de garde (par exemple, les protocoles relatifs aux listes d'attente) ne répondent pas aux besoins particuliers des familles découlant directement des exigences relatives à l'état de préparation opérationnelle des FC et des conditions de service, et certains membres du personnel ignorent comment dispenser les services aux enfants concernés;
  - le manque de clarté des lignes directrices d'interprétation des services de garde autorisés au sein du PSFM donne lieu à des décisions diverses reposant sur une interprétation personnelle de la politique.

Bref, plusieurs lacunes liées à la capacité ont été relevées dans les services de garde de la communauté des FC, notamment :

1. une méconnaissance répandue :
  - a. des services de garde et des ressources disponibles (en particulier lors d'une nouvelle affectation);

- b. des services de garde autorisés et accessibles en cas d'urgence ou de besoin de relève et de soutien à un militaire blessé (tant par les militaires que par les commandants et les aumôniers des B/Ere/U);
- c. de l'importance des plans de garde familiaux planifiés et régulièrement mis à jour (tant par les militaires que par les cmdts B/Ere/U);
2. un choix limité offert aux militaires ayant besoin de services de garde non traditionnels ou de remplacement sur demande en cas d'urgence ou lors d'une nouvelle affectation, pour répondre à une attribution de mission immédiate ou accomplir un quart de travail en soirée ou pendant la fin de semaine;
3. la qualité inégale des services de garde réglementés dans les B/Ere/U, aggravée par les facteurs suivants :
  - a. un manque généralisé de places en services de garde agréés dans les B/Ere/U, en particulier pour les nourrissons, pour les enfants ayant des besoins spéciaux et pour les enfants de langue officielle minoritaire;
  - b. une pénurie de fournisseurs de services de garde et l'absence de stratégie sur la formation, le recrutement, le perfectionnement professionnel ou la rétention du personnel;
  - c. l'absence de norme nationale en matière de services de garde, qui donne lieu à une prestation de services et à des coûts variables.

Plusieurs de ces lacunes liées à la capacité renforcent les résultats et les hypothèses des travaux précédents, y compris l'Évaluation des besoins des familles des membres des Forces canadiennes en matière de services de garde réglementés (2004) et l'Initiative de recherche sur les services de garde d'enfants pour les familles des militaires des FC (2006).

## AMÉLIORATIONS

Depuis la publication du rapport de recherche *Les services de garde des Forces canadiennes – Rapport d'évaluation par les parties intéressées* en 2009, de nombreux CRFM ont augmenté le nombre de places en services de garde offertes aux familles des militaires. D'ici 2013, on prévoit qu'il y aura environ 3 400 places en services de garde agréés disponibles dans 26 communautés militaires pour les enfants de 12 ans et moins (y compris les services de garde parascolaire), soit une augmentation de 15 % (ou 435 places) depuis 2009. Ce nombre devrait continuer d'augmenter, car de nombreux CRFM sont en train d'obtenir des places supplémentaires en services de garde et d'agrandir leur infrastructure. Finalement, les CRFM estiment que cinq des autres communautés n'ont pas besoin de services de garde.

## MANQUE D'UNIFORMITÉ

Malheureusement, il existe toujours un manque d'uniformité dans les services de garde offerts d'une communauté militaire à l'autre. Dans certaines communautés, il n'y a pas de places en services de garde, mais il faut toutefois noter qu'au moins 5 de ces communautés ont déterminé qu'elles n'ont pas besoin de services de garde. Dans d'autres communautés, le nombre de places dépasse le nombre d'enfants de militaires. En moyenne, il y a des places régulières en services de garde agréés pour 20 % de la population canadienne de 5 ans et moins totale. Dans les communautés des FC, le nombre de places en services de garde régulière disponibles pour la population de 5 ans et moins des FC totale varie de 0 % à 107 %. Onze communautés ont un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale et 21 ont un pourcentage plus bas que la moyenne nationale. Même s'il est problématique pour les familles qui déménagent d'une base à une autre, ce manque d'uniformité résulte du fait que les services de garde agréés ne sont pas des services autorisés au sein du PSFM. De nombreux CRFM ont décidé de les offrir en tant que services locaux financés par les usagers pour mieux répondre aux

besoins de leur communauté, mais ils ne sont pas tous en mesure de le faire sans soutien financier dédié.

Places disponibles en services de garde régulière agréés dans les bases, escadres et unités en pourcentage de la population de 5 ans et moins totale  
Données d'août 2011

(moyenne canadienne de 20% et pourcentage varie de 0 à 107 % dans les bases, escadres)

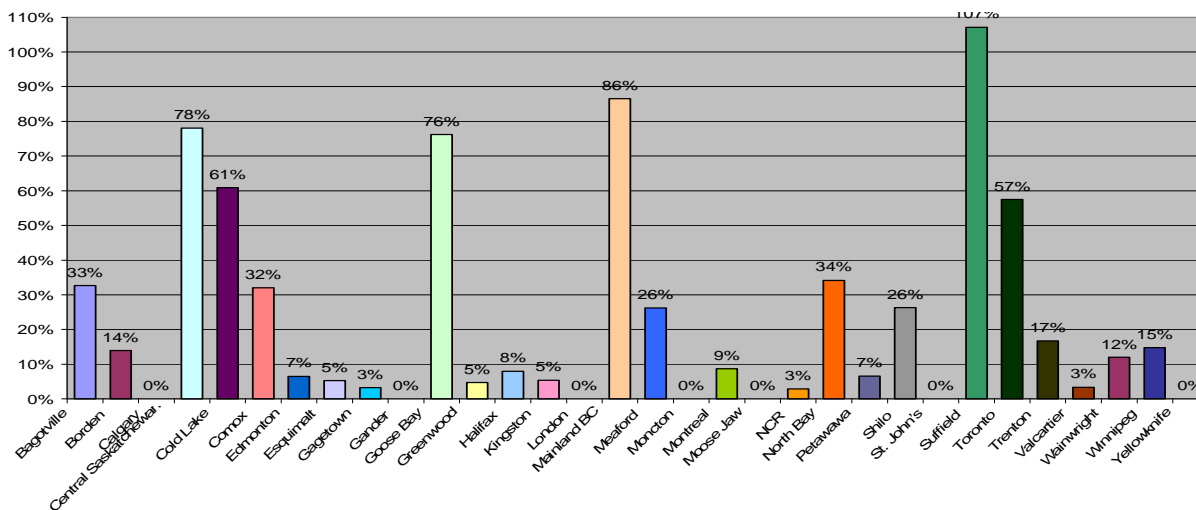


Figure : Places disponibles dans les B/Ere/U en pourcentage de la population de 5 ans et moins totale

## AUTRES VARIABLES INCONNUES

Bien que le rapport de recherche *Les services de garde des Forces canadiennes – Rapport d'évaluation par les parties intéressées* publié par le QV/SFM en 2009 ait réussi à documenter la capacité actuelle pour les services de garde agréés dans les B/Ere/U, la capacité réelle des services de garde offerts à l'ensemble de la communauté des FC demeure inconnue. On connaît le nombre de places actuellement disponibles dans les services de garde agréés des B/Ere/U. Par contre, on ne connaît ni le nombre de places en services de garde agréés disponibles dans un rayon de 50 km des B/Ere/U, ni le nombre de places en services de garde en milieu familial non agréés disponibles dans la même région.

Il est impossible de déterminer précisément les besoins explicites. Bien que la longueur et la durée des listes d'attente semblent indiquer un besoin considérable, ces listes d'attente ne reflètent pas adéquatement la situation, car les familles inscrivent généralement leurs enfants sur plusieurs listes d'attente en même temps et ne retirent pas toujours leur nom des autres listes d'attente lorsqu'ils trouvent un service de garde, ce qui fausse les chiffres relatifs aux listes d'attente. De plus, le degré de nécessité des services de garde dans les FC a surtout été relevé de manière anecdotique. La majorité des données proviennent d'un petit nombre de familles des FC qui ont participé à des sondages en raison de leurs préoccupations relatives aux services de garde ou de fournisseurs de services aux CRFM, deux facteurs qui pourraient contribuer à biaiser les données.

Finalement, on ne peut pas supposer d'emblée que la nécessité des services de garde est la même pour les familles des FC et pour les familles des civiles. Tout comme les familles des FC font face à des difficultés uniques en ce qui a trait aux services de garde, d'autres différences peuvent influencer le degré de nécessité des services de garde. Par exemple, l'un des facteurs qui influencent la nécessité



des services de garde est le taux de participation des mères au marché du travail – les recherches montrent que le taux de participation des conjointes des militaires au marché du travail est plus bas dans les FC que dans les populations civiles<sup>18</sup>, ce qui pourrait influencer les besoins en matière de services de garde.

---

<sup>18</sup> DGRAPM, *Spousal/Partner Employment and Revenu Project: How Do Canadian Forces Spouses Compare?* (DGRAPM, RT 2010-028). Novembre 2010 (document en anglais seulement).

## Connaissances actuelles sur l'utilisation des services de garde dans les FC

Depuis la publication du rapport de recherche *Les services de garde des Forces canadiennes – Rapport d'évaluation par les parties intéressées* par le QV/SFM en 2009, d'autres études ont été publiées.

### CHILD CARE AND THE FC: TOP LINE FINDINGS

**Child Care and the FC: Top Line Findings from the Quality of Life among Military Families Survey (2008) et « Your Say » Survey (printemps 2009). DGRAPM. 23 juin 2010. Extraits (documents en anglais seulement).**

Directeur général, Recherche et analyse (Personnel militaire) (DGRAPM) a résumé les principales conclusions sur les services de garde dans les FC tirées des rapports *Child Care and the FC: Top Line Findings from the Quality of Life among Military Families Survey* (2008) et « Your Say » Survey (2009). Il a constaté que la majorité des membres des FC ont des enfants : 62,7 % des répondants à l'enquête « Your Say » et 68,2 % des répondants au Rapport sur la qualité de vie ont des enfants vivant à domicile à temps partiel ou à plein temps. Le tiers des ménages ayant des enfants ont au moins un enfant de 5 ans ou moins, tandis que 36,9 % ont un enfant de 6 à 11 ans. Bien que de nombreuses familles des FC aient des enfants en bas âge qui nécessitent une surveillance, les membres des FC ayant des enfants n'ont pas toujours besoin de services de garde. Plus de la moitié (58,6 %) des membres des FC ayant des enfants qui ont répondu au Rapport sur la qualité de vie ont indiqué qu'ils n'ont pas besoin de services de garde. Par contre, lorsqu'ils ont besoin de services de garde, plus de la moitié des membres des FC ont indiqué qu'ils avaient de la difficulté à trouver des services adéquats. Les répondants au Rapport sur la qualité de vie qui avaient besoin de services de garde étaient plus ou moins également partagés entre ceux qui utilisaient les garderies des CRFM ou civiles (51,1 %) et ceux qui comptaient sur des services de garde en milieu familial non agréés fournis par des membres de la famille ou d'autres personnes (48,9 %). Les répondants au Rapport sur la qualité de vie étaient presque également partagés entre ceux qui n'avaient jamais de difficulté à trouver un équilibre entre les services de garde et l'obtention et le maintien d'un emploi (50,4 %) et ceux qui avaient déjà connu des difficultés à cet égard (49,6 %).

### IMPACTS OF MILITARY LIFE ON FAMILIES

**Impacts of Military Life on Families: Results from the Perstempo Survey of Canadian Forces Spouses. DGRAPM. (DGRAPM, RT 2009-001). Novembre 2009. Extraits (document en anglais seulement).**

DGRAPM a analysé les réponses au sondage de 1 661 conjoints des membres des FC sélectionnés au hasard et a constaté que 69,7 % des répondants ont au moins un enfant à domicile à plein temps et que 7,3 % avaient des enfants à domicile à temps partiel. Parmi toutes les familles ayant des enfants, 8,2 % avait au moins un enfant ayant des besoins particuliers.

Parmi les répondants ayant des enfants à domicile à plein temps ou à temps partiel, plus de 60 % n'utilisent pas de services de garde, car ils n'en ont pas besoin ou que leurs enfants sont assez âgés. Parmi ceux qui utilisent des services de garde, les services de garde les plus souvent utilisés sont fournis par d'autres personnes que des membres de la famille à leur domicile ou par une garderie

civile, comme l'indique la figure ci-dessous. Un petit nombre utilise une garderie d'un CRFM ou les services d'une personne qui garde leurs enfants à leur domicile.

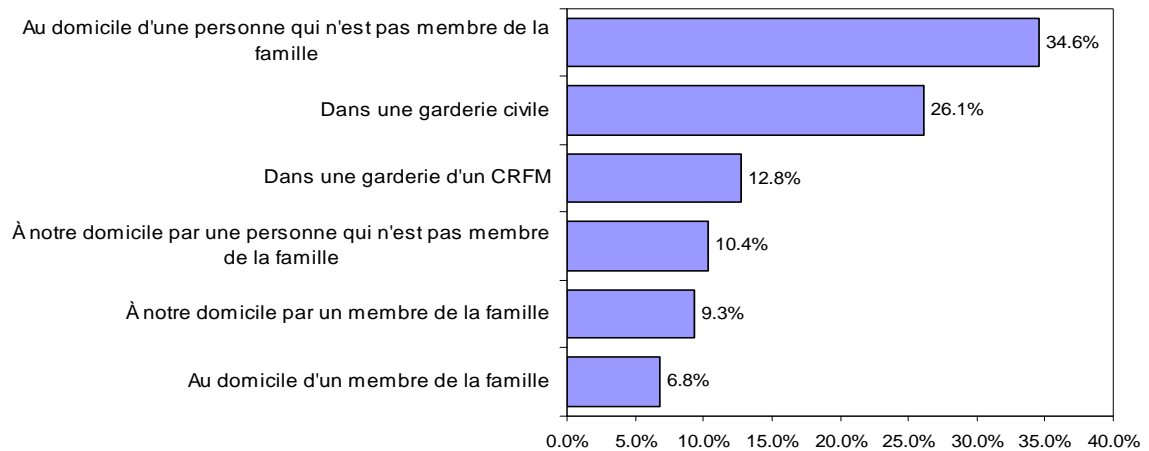


Figure : Services de garde utilisés

Pendant les déploiements, 23,8 % des répondants ont déclaré qu'ils avaient besoin de services de garde supplémentaires. Tandis que 16,7 % des répondants utilisaient les services de garde d'un CRFM pendant les déploiements, seulement 1,3 % des répondants avaient utilisé des services de garde en cas d'urgence. Plus de 23 % des répondants n'étaient pas au courant qu'ils pouvaient compter sur des services de soutien.

Lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure ils étaient d'accord ou en désaccord avec l'énoncé « Je n'ai pas de difficulté à obtenir des services de garde », chaque réponse obtenait un pourcentage similaire de répondants :

Je n'ai pas de difficulté à obtenir des services de garde	Tout à fait en désaccord	En désaccord	Ni en désaccord, ni d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord	S.O.
	7,4 %	14,7 %	15,0 %	16,5 %	6,4 %	40,0 %

Tableau : Difficulté à obtenir des services de garde

## QUALITY OF LIFE AMONG MILITARY FAMILIES

**Quality of Life among Military Families: Results from the 2008/2009 Survey of Canadian Forces Spouses. DGRAPM. (DGRAPM, RT 2010-017). Août 2010. Extraits (document en anglais seulement).**

DGRAPM a analysé les réponses au sondage de 2 084 conjoints des membres des FC sélectionnés au hasard et a constaté que la majorité des répondants (68,2 %) avaient des enfants à domicile et que la majorité d'entre eux vivaient à domicile à plein temps.

Lors de la réinstallation, 21,3 % des répondants ont eu « beaucoup de difficulté » à obtenir de nouveaux services de garde, qui représentait le cinquième facteur le plus difficile (après l'obtention de nouveaux services médicaux – 38,9 %, l'ancienneté au travail – 28,7 %, le réseau de soutien – 27,6 %, et l'emploi – 25,5 %).

Pendant les déploiements, 8,7 % des répondants utilisaient les services de garde d'un CRFM et 1,6 % des répondants avaient utilisé des services de garde en cas d'urgence.

## FOCUS ON FAMILIES

**Focus on Families. Direction – Stratégie du personnel (Air). 2011. Extraits (document en anglais seulement).**

En 2010, l'Aviation royale canadienne a mené un sondage pour s'assurer que les initiatives lancées dans les domaines de l'accès des familles aux soins médicaux, aux services de garde et au logement répondaient aux besoins et exigences des familles. Parmi les 1 978 répondants, 33 % étaient des ménages composés de deux personnes, 23 % étaient des ménages composés de trois personnes et 30 % étaient des ménages composés de quatre personnes. Environ 26 % des répondants avaient au moins un enfant de 5 ans ou moins à domicile, 27 % avaient au moins un enfant de 6 à 12 ans à domicile et 22 % avaient au moins un enfant de 13 à 18 ans à domicile.

Par ailleurs, **27,4 %** des répondants ont indiqué qu'ils utilisaient des services de garde. De ce nombre, 10 % avaient besoin de services de garde à plein temps pour les nourrissons et 21 % avaient besoin de services de garde à plein temps pour les tout-petits, tandis que 29 % avaient besoin de services de garde parascolaire. 9 % des répondants ayant besoin de services de garde travaillaient par postes. Par ailleurs, 12 % des familles avaient besoin de services de garde occasionnelle. 19 % des répondants utilisaient les services de garde d'un CRFM, 28 % utilisaient un fournisseur de services de garde local, 17 % faisaient appel à un membre de la famille ou un ami, 19 % utilisaient un gardien et 17 % utilisaient une combinaison ou d'autres types de services de garde.

Parmi les 27,4 % des répondants qui avaient besoin de services de garde, **35 %** ont indiqué que les services de garde ne répondaient pas à leurs besoins. Les répondants ont ajouté qu'ils connaissaient des difficultés suivantes en matière de services de garde : manque de places, longues listes d'attente, heures d'ouverture ne correspondant pas à l'horaire de travail normal ou par postes des militaires, et services de garde de relève ou occasionnelle ne répondant pas aux besoins liés aux déploiements.

## Comparaisons entre les services de garde des FC et civils

La pénurie de places en services de garde ne touche pas uniquement les familles des FC, mais également tous les autres Canadiens. Étant donné qu'il est important de s'assurer que les familles des FC ont accès au même éventail de services de garde que les autres Canadiens, il est nécessaire d'évaluer les réalités des familles des FC par rapport à la population canadienne générale.

### EARLY CHILDHOOD EDUCATION AND CARE IN CANADA 2008

**Early Childhood Education and Care in Canada 2008. 8<sup>e</sup> édition. Jane Beach, Martha Friendly, Carolyn Ferns, Nina Prabhu, Barry Forer. Juin 2009. Extraits (document en anglais seulement).**

En 2007, il y avait 4,7 millions d'enfants de 12 ans et moins au Canada (1 million d'enfants de 2 ans et moins, 1 million d'enfants de 3 à 5 ans et 2,6 millions d'enfants de 6 à 12 ans).

En 2007, le taux de participation au marché du travail était de 69 % pour les mères dont le plus jeune enfant avait 2 ans ou moins, 77 % pour les mères dont le plus jeune enfant avait 3 à 5 ans et 84 % pour les mères dont le plus jeune enfant avait de 6 à 15 ans. Le nombre d'enfants de 12 ans et moins dont la mère participait au marché du travail rémunéré en 2007 était de 3,1 millions (623 000 de 2 ans et moins, 651 000 de 3 à 5 ans et 1,8 million de 6 à 12 ans).

Il y avait 867 194 places en services de garde réglementés en 2008. Ce total comprend 415 674 places en services de garde d'enfants de 5 ans et moins, 312 657 places en services de garde d'enfants d'âge scolaire et 142 327 places en services de garde en milieu familial réglementés (pour lesquelles la répartition selon le groupe d'âge est indisponible). Ce total n'est pas égal à la somme des groupes d'âge indiqués en raison de diverses méthodes provinciales et territoriales de compte rendu du nombre total de places comblées par rapport au nombre total de places en services de garde réglementés. Ce total représente la capacité estimée dans les services de garde en établissement agréés et l'inscription aux services de garde en milieu familial.

Il y avait des places en services de garde réglementés pour 18,6 % des enfants de 12 ans et moins et 20,3 % des enfants de 5 ans et moins (de 9,1 % à 41 % selon la province ou le territoire). Il y avait des places en services de garde réglementés pour 23 % des enfants dont la mère participait au marché du travail rémunéré.

L'hypothèse était que la majorité des plus de 70 % d'enfants dont les deux parents ou le chef de famille monoparentale participaient au marché du travail rémunéré étaient gardés par un fournisseur de services de garde en milieu familial non réglementés, par un gardien à domicile ou par un membre de la famille pendant au moins une partie de la journée de travail de leurs parents.

### HOW DO CANADIAN FORCES SPOUSES COMPARE?

**Spousal/Partner Employment and Income Project: How Do Canadian Forces Spouses Compare? DGRAPM. (DGRAPM, RT 2010-028). Novembre 2010. Extraits (document en anglais seulement).**

En se servant des données tirées du questionnaire complet du recensement de 2006, DGRAPM a comparé les conjointes des membres des FC, des membres de la police, des fonctionnaires fédéraux (FF) et des autres groupes d'employés civils (AGEC). Il a constaté que le plus grand nombre de conjointes ayant deux enfants ou plus à domicile sont les conjointes des membres de la police (52,1 %), puis des AGEC (47,7 %), des FF (45,2 %) et des membres des FC (44,8 %). De plus, les conjointes des membres des FC sont celles qui affichent le pourcentage le plus élevé de la catégorie « sans enfants » (31 %) et de la catégorie « un enfant » (24,2 %) à domicile, tandis que les conjointes des membres de la police et des AGEC affichent les pourcentages les plus élevés de la catégorie « trois enfants ou plus » (15,2 % et 14,9 %, respectivement). Les pourcentages des conjointes qui ont au moins un jeune enfant (5 ans et moins) à domicile sont similaires, soit 27,9 % pour les membres des FC, 27,5 % pour les membres de la police, 26,2 % pour les AGEC et 23,1 % pour les FF.

L'analyse de la deuxième phase a révélé que les conjointes des membres (MR ou officiers) des FC sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les conjointes des membres de la police, des FF et des AGEC. Le pourcentage le plus élevé de conjointes ne participant pas au marché du travail est celui des membres des FC (21,5 %), suivi des AGEC (18,6 %), des membres de la police (16,1 %) et des FF (15,1 %). De plus, le pourcentage de conjointes sans emploi est le plus élevé pour les membres des FC (5,1 %) et le plus bas pour les membres de la police (3,5 %). Finalement, les conjointes des membres des FC sont celles qui affichent le pourcentage d'emploi le plus bas, soit 73,4 %.

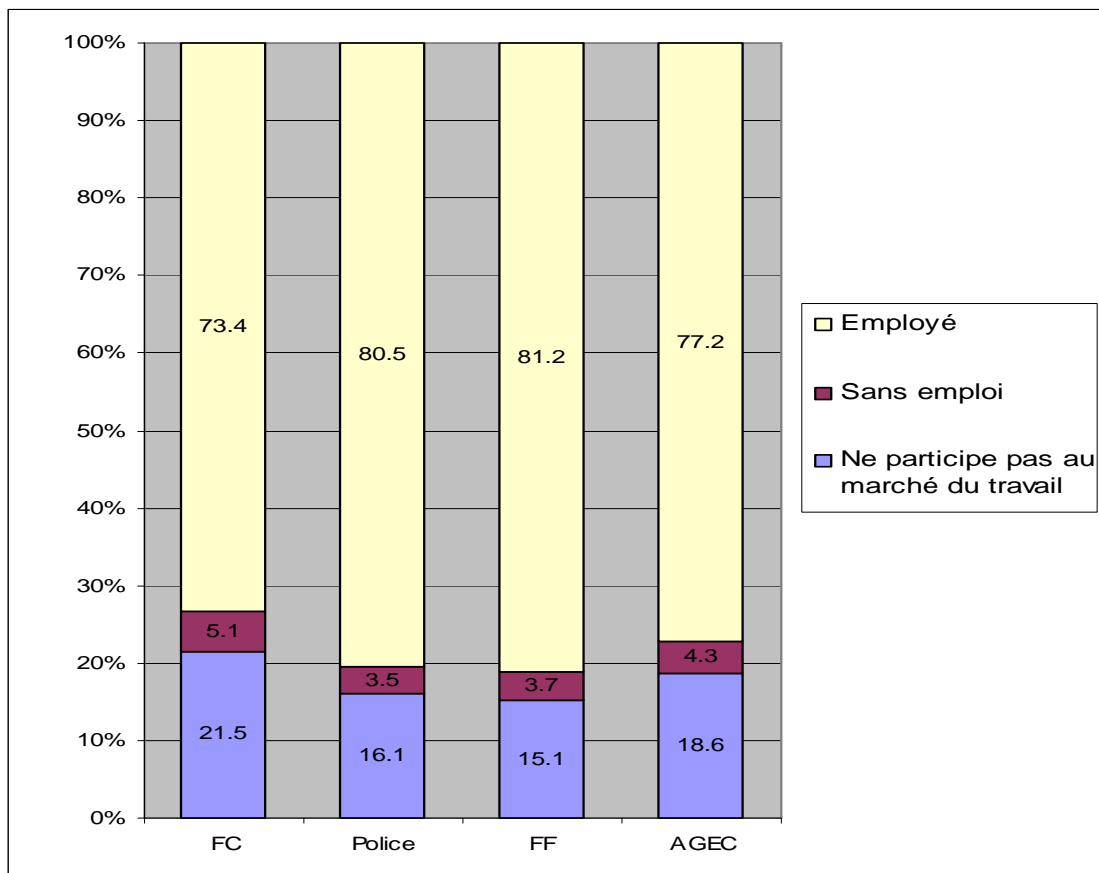


Figure : Situation d'emploi des conjointes par groupe

L'analyse du revenu d'emploi indique que les conjointes des membres des FC gagnent 5 063 \$ de moins que les conjointes des AGEC, 10 349 \$ de moins que les conjointes des membres de la police et 13 757 \$ de moins que les conjointes des FF.

DGRAPM a également examiné les probabilités de diverses situations d'emploi en fonction de la présence de jeunes enfants à domicile. Si toutes les conjointes des MR des FC, des officiers des FC et des membres de la police conservaient toutes leurs caractéristiques sociodémographiques, mais avaient, en théorie, au moins un jeune enfant à domicile, elles seraient beaucoup moins susceptibles de participer au marché du travail que les conjointes qui n'avaient pas, en théorie, de jeunes enfants à domicile. Les conjointes étaient moins susceptibles de participer au marché du travail, d'être employées et de travailler plus de 30 heures par semaine si elles avaient de jeunes enfants à domicile.

Bien que certaines de ces conclusions s'avèrent intéressantes, elles soulèvent d'autres questions de recherche qu'il sera nécessaire d'explorer dans la troisième phase de ce projet. Par exemple, bien que la recherche ait révélé que les conjointes des officiers des FC (en général) ont des niveaux d'instruction plus élevés, elles sont moins susceptibles de participer au marché du travail. Est-ce parce que les officiers des FC touchent des salaires plus élevés? Ces conjointes choisissent-elles de ne pas travailler? Dans la troisième phase, nous tenterons de mieux comprendre comment les aspects de la vie militaire influencent la situation d'emploi et le revenu des conjointes des membres des FC.



## Implications des recherches

### ESTIMATION DES BESOINS

Bien que nous comprenions les facteurs responsables de la nécessité des services de garde dans les FC, il est difficile d'estimer l'ampleur des besoins. Nous savons que la Force régulière compte quelque 67 500 membres, dont environ **70 %** ont une famille. Environ **18 000** enfants de 5 ans ou moins et **21 700** enfants de 6 à 12 ans vivent dans les familles des militaires de la Force régulière.

Selon le rapport de recherche *How Do FC Spouses Compare?*, le taux de participation féminine au marché du travail pour les familles des FC est de **78,5 %** (pourcentages combinés de personnes employées et sans emploi), ce qui est inférieur au 81,5 % affiché par le groupe-échantillon des AGEC, ce qui semble indiquer que plus de mères de famille des FC restent à domicile pour s'occuper des enfants elles-mêmes par choix, à cause de l'absence de possibilités d'emploi, à cause de l'absence de services de garde ou par nécessité économique.

D'après les résultats des rapports de recherche *Child Care and the FC: Top Line Findings, Impacts of Military Life on Families* et *Focus on Families*, nous pouvons faire certaines estimations préliminaires en fonction de certaines grandes hypothèses. Sans être techniquement précises, ces estimations peuvent éclaircir la situation car les résultats présentés dans ces études sont assez uniformes, en dépit des différences entre les échantillons, les méthodologies et les périodes analysées. Environ **40 %** de ces familles de militaires ayant des enfants comptent sur ou ont besoin de services de garde non parentale, ce qui signifie qu'environ 27 % des membres des FC ont besoin de ou utilisent des services de garde. En chiffres réels, ceci signifie qu'environ **18 000** familles des FC comptent sur les services de garde non parentale. Environ **30 %** de ces 40 % de familles comptant sur des services de garde ont de la difficulté à trouver des services de garde qui répondent adéquatement à leurs besoins. Bref, environ 12 % des familles des FC ayant des enfants (environ **5 500** familles) ont de la difficulté à trouver des services de garde qui répondent suffisamment à leurs besoins.

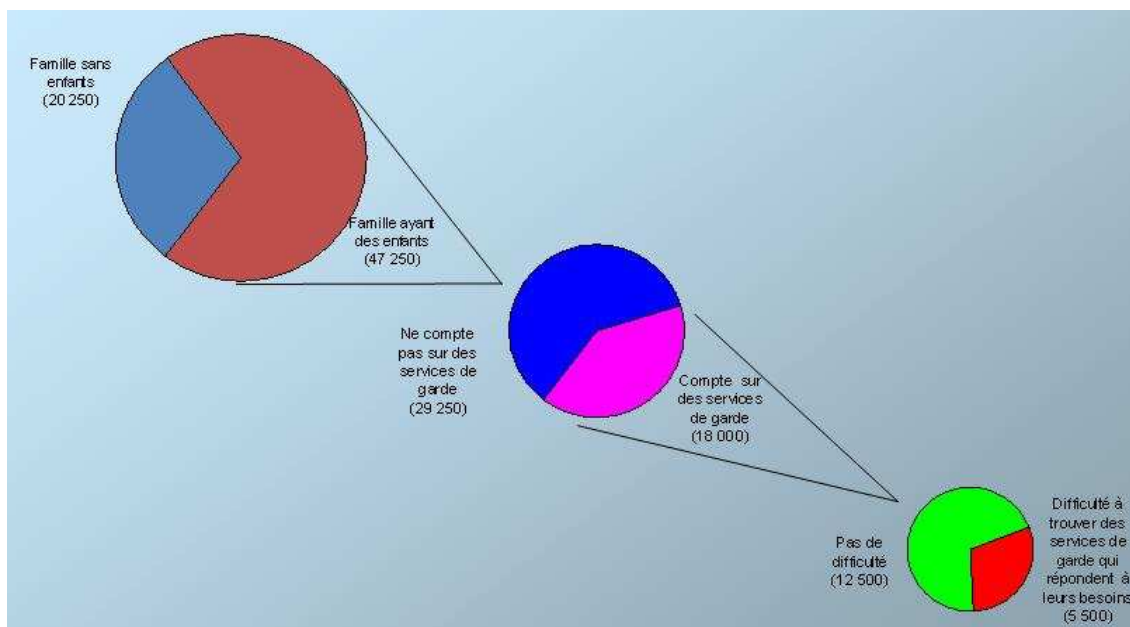


Figure : Estimation des besoins en matière de services de garde

Parmi ces 40 % de familles qui comptent sur des services de garde, environ 45 % utilisent des services de garde en établissement agréés et 55 % utilisent des services de garde en milieu familial non agréés. Il semble que les familles des FC utilisent davantage les services de garde en établissement agréés que les populations civiles (45 % dans les FC, comparativement à environ 19 % des places de garde d'enfants de 12 ans et moins offertes à la population civile). Ceci pourrait refléter des facteurs liés à la transition. Les familles trouvent souvent des services de garde en milieu familial non agréés par l'intermédiaire du bouche-à-oreille ou des amis ou parents. Les familles des FC ont probablement plus de difficulté à trouver des services de garde en milieu familial en raison des déménagements fréquents, ce qui signifie qu'elles comptent probablement plus souvent sur les services de garde annoncés au sein de la communauté.

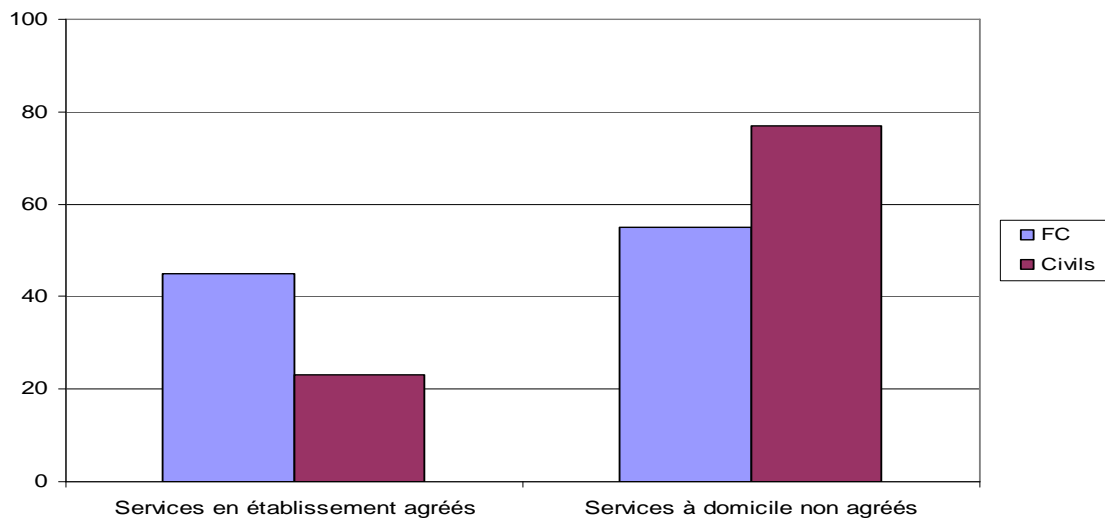


Figure : Types de services de garde utilisés (%)

Lorsque les parents examinent l'éventail des services de garde, leur décision dépend de plusieurs variables complexes, notamment la capacité financière, l'emplacement, la pédagogie, la commodité, le confort de l'enfant, la qualité et la disponibilité. Il n'existe pas de formule précise qui permette de prédire le nombre de parents qui choisiront des services de garde en milieu familial ou des services de garde en établissement.

Que les parents choisissent le type de service de garde idéal ou soient obligés de faire des compromis en fonction de la disponibilité, nous savons qu'en moyenne, 77 % des enfants canadiens sont inscrits à un service de garde en milieu familial non agréé et que 23 % sont inscrits à un service de garde agréé (par exemple, un service de garde parascolaire). Parmi ces 23 % inscrits à un service de garde agréé, 16 % sont inscrits à un service de garde en milieu familial réglementé, 36 % à un service de garde d'enfants d'âge scolaire et 48 % à un service de garde d'enfants de 5 ans ou moins en établissement.

Si nous appliquons ces mêmes proportions, environ 14 000 des 18 000 familles des FC comptant sur des services de garde non parentale utiliseraient des services de garde en milieu familial non agréés, 600 utiliseraient des services de garde en milieu familial (agréés) réglementés, 2 000 utiliseraient des services de garde d'enfants de 5 ans ou moins en établissement et 1 500 utiliseraient des services de garde d'enfants d'âge scolaire agréés. Par ailleurs, les rapports de recherche *Child Care and the FC: Top*

*Line Findings, Impacts of Military Life on Families* et *Focus on Families* indiquent que près de 8 000 familles des FC utilisent des services de garde d'enfants de 12 ans ou moins en établissement. Ici encore, cette situation reflète peut-être le fait que les familles des FC ont plus de difficulté à trouver des services de garde en milieu familial non agréés. Il faut mener d'autres recherches pour comprendre à fond les types de places en services de garde régulière dont les familles des FC ont le plus besoin.

## AUTRES DIFFICULTÉS

Depuis la publication du rapport de recherche *Les services de garde des Forces canadiennes – Rapport d'évaluation par les parties intéressées* en 2009, de nombreux CRFM ont augmenté le nombre de places en services de garde offertes aux familles des militaires. D'ici 2013, on prévoit qu'il y aura environ 3 400 places en services de garde agréés disponibles dans 26 communautés militaires pour les enfants de 12 ans et moins (y compris les services de garde parascolaire), soit une augmentation de 15 % (ou 435 places) depuis 2009. Ce nombre devrait continuer d'augmenter, car de nombreux CRFM sont en train d'obtenir des places supplémentaires en services de garde et d'agrandir leur infrastructure.

En dépit des améliorations apportées à la situation des services de garde et de soutien offerts aux familles des FC, des difficultés de taille persistent, par exemple :

**Méconnaissance.** Environ 25 % des familles des FC ne sont pas au courant des services de garde offerts. Si toutes les familles étaient au courant des services de soutien offerts, les familles qui ont actuellement de la difficulté à trouver des services de garde réussiraient peut-être à le faire.

**Pénurie de travailleurs en services de garde.** La main-d'œuvre en services de garde continue d'être problématique. Le plus grand obstacle à l'offre de services de garde agréés est, de loin, le personnel selon les CRFM, car plus de 83 % d'entre eux signalent des difficultés de recrutement et de rétention du personnel<sup>19</sup>. Dans le cadre de ses recherches sur la pénurie de travailleurs en service de garde au Canada<sup>20</sup>, le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSG) a déterminé qu'en 2007, il manquait plus de 4 800 travailleurs pour combler les postes en SÉGE disponibles. Cette demande a augmenté de 40 % au cours des sept dernières années, par rapport à une croissance de 15 % de la demande pour les autres occupations.

**Affectations.** Les familles des FC continuent de déménager fréquemment et chaque affectation entraîne de longues listes d'attente pour les services de garde régulière, notamment les soins spécialisés pour les populations à forte demande comme les nourrissons et les enfants ayant des besoins particuliers. En raison des règlements provinciaux en matière de financement, la majorité des services de garde en établissement agréés ne sont pas en mesure d'offrir un horaire souple pour s'adapter aux affectations temporaires et nouvelles. Les services de garde en milieu familial non agréés ne sont pas très visibles et comptent principalement sur le bouche-à-oreille, ce qui présente des difficultés pour les familles qui déménagent dans une nouvelle communauté.

**Services de garde de remplacement sur demande et en dehors des heures de travail normales.** Les conditions de travail du personnel des FC continuent d'exiger des missions d'urgence et un horaire de travail non traditionnel. Ceci crée des pressions considérables en matière de services de garde en dehors des heures de travail normales (c.-à-d. le soir et la fin de semaine) et de services de garde de remplacement sur demande. Ces difficultés sont plus marquées pour les chefs de famille monoparentale et les couples militaires mariés.

<sup>19</sup> Services aux familles des militaires. 2009. *Les services de garde des Forces canadiennes – Rapport d'évaluation par les parties intéressées*.

<sup>20</sup> Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance. 2009. *Estimation de la pénurie de main-d'œuvre*.

**Manque d'uniformité.** Les services de garde offerts ne sont pas uniformes d'une communauté militaire à l'autre. En moyenne, il y a des places en services de garde régulière agréés pour 20 % de la population canadienne de 5 ans ou moins totale. Dans les communautés des FC, le nombre de places en services de garde régulière offertes à la population de 5 ans ou moins des FC totale se situe entre 0 % et 107 %.

Bref, les principales difficultés auxquelles les familles des FC font face sont les suivantes :

- déménagements fréquents et nouvelles affectations;
- nécessité d'un soutien rapide et de services de garde de remplacement sur demande;
- soutien supplémentaire pour les chefs de famille monoparentale et les couples militaires mariés;
- services de garde en dehors des heures de travail normales pour s'adapter aux conditions de travail des militaires;
- populations à forte demande (nourrissons et enfants ayant des besoins particuliers) qui entraînent de longues listes d'attente aggravées par le mode de vie militaire.

## Analyse des options et mise à l'essai stratégique

### MISE À L'ESSAI DE PROJETS PILOTES

Le PSFM a mis en œuvre trois projets pilotes dans le domaine des services de garde en 2009 et 2010. Dans le cadre de ces projets pilotes, nous avons mené des essais pour déterminer la validité de l'application d'une initiative provenant d'un projet local ou régional au sein d'un forum national. Dans tous les cas, ils ont présenté des recommandations sur la pertinence de certains programmes susceptibles d'être utilisés au sein du PSFM dans le cadre d'une stratégie sur les services de garde recommandés.

### Amélioration de la politique de services de garde autorisés au sein du PSFM

Pour atténuer l'écart entre les services de garde autorisés au sein du PSFM à l'heure actuelle et les besoins des familles des FC qui recherchent des services de garde, l'amélioration et l'expansion de la politique sur les services de garde ont été mises à l'essai dans 5 communautés des FC : Cold Lake, Edmonton, Petawawa, Valcartier et Halifax.

Grâce à l'expansion de l'horaire des services de garde et l'assouplissement des conditions d'admissibilité, les familles des FC ont accédé à des services de garde en cas d'urgence (SGCU) et des services de garde de relève en cas d'urgence (SGRCU). Nous avons mis à l'essai un service autorisé nouvellement proposé, c'est-à-dire le service de en cas de blessure grave ou de décès (SGBGD), qui a offert un soutien supplémentaire en matière de services de garde aux familles des membres des FC en cas de maladie, de blessure ou de décès du membre des FC pendant son service.

Nous avons élaboré des politiques sur les SGCU, les SGRCU et les SGBGD, qui ont été mises à l'essai pendant 7 mois. Nous avons recueilli un grand nombre de données. Nous avons effectué une évaluation globale et recueilli des recommandations pour l'offre de ces services à chaque emplacement. Nous avons évalué la satisfaction des utilisateurs en fonction de la perception des fournisseurs de services. Nous avons relevé les difficultés affrontées et recueilli les suggestions relatives aux lignes directrices pour la mise en œuvre. Tous les emplacements ont pu communiquer entre eux par courriel et par le biais de conférences téléphoniques pour mieux comparer leurs expériences et discuter des évaluations et des recommandations. À la suite de ce processus, nous avons recommandé des changements aux trois ébauches de politique et à l'échelle d'octroi de subventions.

Les politiques améliorées ont été bien accueillies et les CRFM ont signalé que les familles des FC qui accèdent à ces services en ont retiré des bienfaits.

Par conséquent, nous avons recommandé que les SGBGD constituent la priorité immédiate pour la mise en œuvre nationale. Grâce à l'obtention de fonds, les SGBGD sont offerts à toutes les familles des membres des FC en cas de maladie, de blessure ou de décès du membre des FC pendant son service depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Nous avons également recommandé que les améliorations apportées aux SGCU et aux SGRCU soient mises en œuvre à l'échelle nationale. Toutefois, les travaux de recherche et développement continueront d'assurer que les politiques et les ressources répondent le mieux possible aux besoins des familles des FC.

## Surveillance améliorée de la gestion des services de garde

Dans le cadre d'un projet pilote avec le CRFM de Trenton, nous avons évalué l'efficacité de l'amélioration de la capacité de surveillance de la gestion des services de garde en établissement. Le CRFM de Trenton a documenté le type de modèle de gestion que les services de garde en établissement des FC doivent adopter pour répondre aux besoins uniques des membres des FC et de leurs enfants. De plus, nous avons examiné et évalué les outils de perfectionnement professionnel qui permettent au personnel de mieux appuyer les familles des FC.

Bien que chaque communauté soit unique, les communautés des FC partagent certaines caractéristiques qui les distinguent de la population générale en matière de prestation de services. Ce projet pilote a tenté d'élaborer un modèle de gestion efficace adapté aux FC et des outils de perfectionnement professionnel pour améliorer la qualité des services de garde offerts aux familles des FC.

Malheureusement, les résultats de ce projet pilote n'ont pas pu respecter la norme de reproduction exigée pour l'utilisation nationale et il faudra investir dans des ressources supplémentaires considérables pour peaufiner le modèle en vue de la mise en œuvre nationale. À la suite de cet examen, nous avons mis un terme au projet pilote. Ce modèle demeure une pratique exemplaire prometteuse et, à ce titre, nous avons recommandé de le peaufiner et de l'inclure dans la mise en œuvre nationale dans le cadre du programme d'amélioration proposé au Conseil des Forces armées.

## Portail d'information Web sur les services de garde

Le CRFM Esquimalt a misé sur le succès du portail Navigateur familial ([familynavigator.ca](http://familynavigator.ca)) à l'intention des familles ayant des besoins particuliers pour mettre à l'essai un portail d'information Web sur les services de garde. Ce projet pilote a augmenté la capacité du portail Navigateur familial en incorporant une section sur les services de garde qui fournit une mine de renseignements et de ressources communautaires sur les services de garde occasionnelle, les services de garde en cas d'urgence et les services de garde de relève en cas d'urgence.

Le projet pilote du Portail d'information Web sur les services de garde a atteint ses objectifs, c'est-à-dire fournir des renseignements sur les services de garde autorisés au sein du PSFM offerts aux familles des FC, et des renseignements et des conseils sur les services de garde, par exemple la marche à suivre pour choisir un fournisseur de services de garde ou établir un plan pour les urgences. Toutefois, le QV/SFM a conclu, à la suite d'une analyse, que les besoins prioritaires ne sont toujours pas comblés – c'est-à-dire la nécessité pour les familles des FC de pouvoir accéder à des renseignements sur les fournisseurs de services de garde locaux (p. ex. coût, disponibilité, qualifications, ratio personnel/nombre d'enfants, langue, horaire quotidien, modalités et durée des listes d'attente, listes de travailleurs, etc.) dans toutes les communautés des FC dans le cadre d'un moteur de recherche axé sur les critères.

Depuis le début de ce projet pilote, nous avons élaboré et lancé le site Web [forcedelafamille.ca](http://forcedelafamille.ca), qui est devenu le point d'accès unique pour les familles qui recherchent des renseignements relatifs aux services de garde en ligne. Le Portail d'information Web sur les services de garde hébergé dans le site Web Navigateur familial n'était plus le point d'accès logique pour les parents des FC qui recherchaient des services de garde, sauf s'ils avaient des besoins particuliers. À ce titre, nous avons déterminé que cette version du Portail

d'information Web sur les services de garde n'était pas le moyen le plus efficace de fournir une source centralisée de renseignements communautaires aux familles des FC qui utilisent des services de garde. Il faudrait effectuer une restructuration considérable, mener des recherches approfondies à long terme et utiliser des ressources financières importantes pour peaufiner le Portail d'information Web sur les services de garde afin de l'utiliser à l'échelle nationale. Suite à cet examen, nous avons mis un terme au projet pilote.

Nous avons tiré d'importantes leçons de ce projet pilote. Nous avons clairement articulé les besoins précis des familles des FC qui accèdent à des fournisseurs de services communautaires, ce qui a permis de peaufiner une stratégie plus ciblée. Par conséquent, le QV/SFM a mis en œuvre un moteur de recherche axé sur les critères appelé Soutien-Étapes vie, auquel on peut accéder dans le site Web [forcedelafamille.ca](http://forcedelafamille.ca). Les familles peuvent se servir du moteur de recherche Soutien-Étapes vie pour présenter des demandes d'aiguillage personnalisées pour tous les services offerts aux enfants et adolescents, les autosoins comme les ressources en santé mentale et en réadaptation, et les soins aux aînés offerts partout au Canada.

## FORMATION

Les travailleurs en services de garde des CRFM pouvaient recevoir une formation supplémentaire pour améliorer leur capacité à fournir des services de garde de qualité uniforme aux familles des FC.

En mars 2011, 34 membres du personnel des CRFM ont reçu une formation sur le programme factuel de renommée internationale *DES AMIS POUR LA VIE*, qui enseigne des compétences cognitives et affectives aux jeunes de 8 à 12 ans pour les aider à prévenir et à gérer les sentiments de peur, d'inquiétude, d'anxiété et de dépression. Les programmes complémentaires *FUN FRIENDS* et *FRIENDS FOR YOUTH* sont destinés aux enfants de 4 à 7 ans et de 12 à 16 ans, respectivement. Implanté dans les écoles, les hôpitaux et les centres communautaires partout au monde, *DES AMIS POUR LA VIE* est le seul programme de prévention de l'anxiété chez les enfants qui est reconnu par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le programme *DES AMIS POUR LA VIE* fournit les compétences nécessaires pour gérer la dépression et l'anxiété aux jeunes, qui témoignent de son efficacité six ans après avoir suivi le cours. Outre le programme *AMIS POUR LA VIE*, le *Livret supplémentaire pour enfants de militaires* aborde certaines difficultés auxquelles font face les enfants des familles des FC; il est offert gratuitement aux CRFM.

En février 2012, le QV/SFM a organisé l'activité « Renforcer la résilience : Formation pour fournisseurs de soins en santé mentale » pour le personnel des CRFM. Tandis que de nombreux membres du personnel des CRFM ont reçu une formation dans un vaste éventail de programmes, le personnel qui œuvre directement auprès des enfants, y compris les travailleurs en services de garde, y a participé en grand nombre. Lors de cet événement, 11 membres du personnel des CRFM ont obtenu la certification du programme agréé de soutien au deuil Rainbows et 39 autres ont reçu la certification du programme *Nos enfants et le stress*, tandis que 41 membres ont reçu la certification du programme préscolaire *Nos enfants et le stress*. De plus, 36 membres du personnel des CRFM ont reçu la certification du programme *FRIENDS FOR CHILDREN* et *FRIENDS FOR YOUTH*, et 36 autres ont reçu la certification du programme E=MC3 pour les enfants dont les parents ont une BSO. De nombreux membres du personnel des CRFM ont également participé à des séances de partage de programmes sur les enfants et les jeunes dont les parents vivent un traumatisme, ainsi qu'à une série d'ateliers et de vidéos sur le soutien lors des déploiements.



Cette formation a été très bien accueillie et le QV/SFM continue d'étudier les résultats et l'efficacité à long terme pour guider les initiatives de formation similaires.

## RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES OPTIONS

Par ailleurs, le QV/SFM a effectué une analyse détaillée des options en 2010 et 2011. Il a étudié et analysé plus de trente stratégies offrant plusieurs types d'options pour déterminer leur capacité d'efficacité et de faisabilité dans le contexte des FC. Il y avait un vaste éventail d'options, de diverses envergures, d'une fréquence ponctuelle à annuelle, allant de l'offre directe de services subventionnés à l'information et la sensibilisation. Il a également analysé les prévisions des coûts de ces stratégies, qui variaient de 10 000 \$ à 45 000 000 \$.

Le QV/SFM a été chargé d'élaborer une proposition pour un réseau de services de garde à l'échelle des FC qui assurerait la disponibilité personnalisée de services agréés pour 80 % des familles des FC et offrirait, notamment, l'infrastructure, la gestion, les services, les normes et les ressources qui répondent aux exigences opérationnelles des FC, aux besoins tactiques du personnel des FC et aux besoins uniques des familles des FC. Il a estimé qu'un tel réseau de services de garde à l'échelle des FC coûterait 43 M\$, en plus d'un coût annuel récurrent de 4 M\$. En raison du coût, la mise en œuvre du programme n'a pas été approuvée.

Les résultats de l'analyse des options ont fait ressortir certaines stratégies potentiellement efficaces et rentables qui pourraient résoudre les difficultés relevées en matière de services de garde. Environ 40 % des familles des militaires ayant des enfants comptent sur ou ont besoin de services de garde non parentale. En chiffres réels, ceci représente environ 18 000 familles des FC. Quelque 30 % de ces familles ont de la difficulté à trouver des services de garde qui répondent adéquatement à leurs besoins, mais près de 25 % des familles des FC ne sont pas au courant des services de garde offerts.

Compte tenu de ces chiffres et de la réalité économique et stratégique actuelle du gouvernement canadien, nous estimons que la meilleure approche pour répondre aux besoins des familles en matière de services de garde est l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation multivolets sans frais ou peu coûteuse, ou la mise sur pied d'un réseau de services de garde à l'échelle des FC. La pénurie de places en services de garde est systémique en raison du financement inadéquat et de la pénurie de travailleurs et ce, pour tous les Canadiens (tant militaires que civils). Il ne faut donc pas mettre l'accent sur la mise sur pied de services de garde universels dans les FC, mais plutôt s'assurer que les familles des FC peuvent accéder au même éventail de services de garde que les autres Canadiens. Bref, il faut régler les difficultés auxquelles les familles des FC font face en raison du mode de vie militaire pour s'assurer qu'elles peuvent accéder à des services de garde au même titre que les autres Canadiens. Nous pouvons mettre en œuvre des améliorations peu coûteuses pour rehausser le soutien aux services de garde dans les domaines à besoin élevé (services de garde de remplacement sur demande, nouvelles affectations, services de garde des nourrissons, services de garde en dehors des heures de travail normales pour les chefs de famille monoparentale et les couples militaires, services de garde d'enfants ayant des besoins particuliers), ce qui atténuera efficacement les lacunes actuelles dans les services de garde.

## Avenir des services de garde au sein du PSFM

Il est improbable que les services de garde agréés deviennent des services autorisés au sein du PSFM dans un avenir rapproché. Par contre, le soutien de l'accès aux services par les familles est un service autorisé, tout comme l'offre de services de garde dans les situations difficiles entraînées par les exigences des FC. Les CRFM doivent donc s'assurer que ces services autorisés (par exemple, le Service d'information et d'aiguillage ou le Service de garde en cas d'urgence) atténuent réellement les difficultés liées au mode de vie militaire auxquelles les familles font face.

Étant donné que la majorité des difficultés en matière de services de garde sont liées aux services autorisés à l'heure actuelle, elles peuvent être réglées avec un minimum de ressources. En voici la liste :

1. méconnaissance du soutien et des services offerts;
2. pénurie de travailleurs en services de garde;
3. nouvelles affectations (particulièrement pour les nourrissons et les enfants ayant des besoins particuliers);
4. services de garde de remplacement sur demande et services de garde en dehors des heures de travail normales (particulièrement pour les chefs de famille monoparentale et les couples militaires mariés);
5. manque d'uniformité d'une communauté militaire à l'autre.

Pour réduire ces difficultés, une stratégie relative aux services de garde dans les FC doit intégrer deux composantes primaires et interdépendantes :

1. une stratégie de sensibilisation qui renseigne les familles des FC sur les services offerts et encourage plus de gardiens à travailler pour les familles des militaires;
2. des améliorations aux services autorisés au sein du PSFM à l'heure actuelle pour s'assurer que les services de garde répondent aux exigences des FC.

### STRATÉGIE DE SENSIBILISATION AUX SERVICES DE GARDE ET AUGMENTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN SERVICES DE GARDE

Pour s'assurer que les familles ont accès à des services de garde qui répondent mieux à leurs besoins, il faut employer une approche multivolets qui cible divers auditoires (les familles des FC et les fournisseurs de services aux FC) et règle diverses difficultés liées aux services de garde (sensibilisation aux services disponibles, amélioration du soutien pour les situations difficiles dans les FC et augmentation de la main-d'œuvre). Cette stratégie augmentera la sensibilisation et l'accès des familles des FC au soutien et aux services offerts.

Les renseignements, les recommandations, les ressources et les services actuellement offerts aux familles des militaires à l'échelle du Canada seront diffusés en ligne par l'intermédiaire du site Web [forcedelafamille.ca](http://forcedelafamille.ca) et annoncés à l'aide de divers mécanismes pour cibler ceux qui font appel ou qui ne font pas appel aux CRFM, et les sections seront adaptées aux parents et aux gardiens. En voici les composantes :

- un **service d'information et d'aiguillage virtuel** qui aidera les familles des militaires (par l'entremise d'une ligne sans frais et d'Internet) à trouver un éventail complet de ressources et de services de soutien personnel et familial, et dans le cadre duquel on peut effectuer des recherches en fonction de critères définis par l'utilisateur, par exemple l'emplacement

géographique, l'âge de chaque enfant et le nombre d'enfants, et les besoins particuliers de la famille;

- un **guide de ressources familiales interactif en ligne** qui fournit des outils, des renseignements et des ressources tactiques pour appuyer les familles qui recherchent des services de garde, et qui aborde des sujets tels que la manière de répondre aux besoins uniques des familles des militaires en matière de services de garde, la compréhension et le repérage de l'éventail des services de garde, la sélection d'un fournisseur de services de garde, la gestion des coûts des services de garde, les services de garde dans les situations difficiles et les services de soutien autorisés au sein du PSFM;
- une **trousse à l'intention des fournisseurs de services** qui fournit aux travailleurs en services de garde un éventail de ressources et d'outils servant à promouvoir et à améliorer les services de garde à leur emplacement, et qui aborde des sujets tels que le soutien des besoins uniques des familles des militaires et de leurs enfants, la politique et les directives du PSFM pour la prestation des services autorisés, les outils de gestion des services de garde, les modèles et ressources pour les pratiques exemplaires, et les ressources de perfectionnement professionnel pour l'amélioration de la qualité des services de garde;
- un **guide de recrutement des travailleurs en services de garde en ligne** qui fournit du matériel promotionnel que les CRFM peuvent utiliser pour recruter des travailleurs en services de garde et des renseignements pratiques pour les personnes qui songent à travailler dans des services de garde, par exemple les raisons pour lesquelles ils peuvent offrir des services de garde pour les enfants de militaires, le démarrage, l'élaboration d'un plan d'affaires, les exigences et règlements relatifs à l'agrément, le financement, le marketing, etc.

Nous recommandons de mettre en œuvre des stratégies à plus long terme si les ressources financières le permettent, par exemple l'**offre de services en famille de garde** et la **formation des fournisseurs de services de garde dans les FC**. Les services de garde non traditionnelle ou en dehors des heures de travail normales comptent parmi les services les plus chers en raison de la pénurie de travailleurs en services de garde sur demande locaux et de la nécessité d'offrir des services d'urgence par fournisseurs professionnels par l'intermédiaire d'organisations telles que Paramed. Pour assurer la disponibilité des services de garde sur demande en dehors des heures de travail normales, nous pourrions offrir une provision aux fournisseurs de services de garde en milieu familial. Pour encourager la mise sur pied de services de garde à domicile, nous pourrions fournir des fonds uniques aux conjoints des militaires pour compenser les coûts associés à la conformité aux exigences juridiques, réglementaires et d'agrément en matière d'offre de services de garde en milieu familial, par exemple les certificats de secourisme, les assurances, les améliorations mineures au bâtiment et l'achat d'équipement. De plus, nous pourrions atténuer la pénurie de travailleurs en SÉGE et améliorer les possibilités éducatives et d'emploi pour les conjointes des militaires en leur offrant des bourses pour compenser les frais d'études des fournisseurs de services de garde. Les fournisseurs de services de garde pourraient suivre une formation sur les besoins et difficultés uniques des familles des militaires qui aborderait des questions telles que la manière d'appuyer les enfants aux prises avec les effets de la réinstallation, la séparation de la famille élargie, le déploiement et les retrouvailles, et la compréhension des exigences relatives aux services de garde en dehors des heures de travail normales. D'autre part, nous pourrions décrire en détail les normes relatives aux services de garde. Nous pourrions également offrir une formation spécialisée sur les FC à l'aide de modules d'apprentissage virtuel que tous les membres du personnel des services de garde et travailleurs en services de garde sélectionnés par les CRFM seraient tenus de suivre.

Bien qu'il existe toujours des lacunes de taille dans le réseau des services de garde des CRFM, les services de garde demeureront des services locaux non autorisés dans un avenir prévisible, ce qui signifie que ces lacunes persisteront probablement. Cependant, le QV/SFM peut offrir aux CRFM

les outils et les ressources qui leur permettront d'évaluer s'ils répondent adéquatement aux besoins en matière de services de garde de leur communauté, y compris des outils d'évaluation des besoins de la communauté en matière de services de garde, l'analyse de l'expansion de l'infrastructure physique, etc.

## AMÉLIORATION DES SERVICES DE GARDE DANS LES FC

Il est possible d'améliorer le soutien relatif aux services de garde existants du PSFM avec un minimum de ressources financières pour s'assurer que les services autorisés atténuent le plus efficacement possible les difficultés auxquelles les familles font face de la manière suivante :

- formulaire et processus universels complets pour un **plan de garde en cas d'urgence** que les nouvelles familles exécutent volontairement pour s'assurer que les CRFM possèdent les renseignements nécessaires afin d'offrir des services de garde immédiats en cas d'urgence;
- **révision des politiques actuelles du PSFM en matière de services de garde** (SGCU, SGRCU et SGBGD) pour offrir un soutien dans un plus grand nombre de situations difficiles;
- recherches et essais suivis pour l'élaboration de **pratiques exemplaires** dans les domaines où les besoins sont les plus importants (p. ex. nouvelles affectations, services de garde de remplacement sur demande en dehors des heures de travail normales, augmentation du nombre de travailleurs en services de garde).

## Résumé des prochaines étapes

STRATÉGIES À COURT TERME 2013-2014	Obstacles, difficultés ou lacunes				
	Méconnaissance des services	Recrutement et rétention de la main-d'œuvre	Nouvelles affectations (particulièrement pour les nourrissons et les enfants ayant des besoins particuliers)	Services de garde de remplacement sur demande en dehors des heures de travail normales (particulièrement pour les chefs de famille monoparentale et les couples militaires)	Manque d'uniformité d'un CRFM à l'autre
Service d'information et d'aiguillage virtuel	✓		✓	✓	✓
Guide de ressources familiales en ligne	✓			✓	
Trousse à l'intention des fournisseurs de services	✓	✓	✓	✓	✓
Guide de recrutement des travailleurs en services de garde en ligne		✓	✓	✓	✓
Plan de SGCU universel	✓			✓	✓
Révision de la politique de services de garde du PSFM	✓		✓	✓	✓
Mise à l'essai et répertoire des pratiques exemplaires		✓	✓	✓	✓

STRATÉGIES À LONG TERME SUGGÉRÉES à partir de 2014	Obstacles, difficultés ou lacunes				
	Méconnaissance des services	Recrutement et rétention de la main-d'œuvre	Nouvelles affectations (particulièrement pour les nourrissons et les enfants ayant des besoins particuliers)	Services de garde de remplacement sur demande en dehors des heures de travail normales (particulièrement pour les chefs de famille monoparentale et les couples militaires)	Manque d'uniformité d'un CRFM à l'autre
Parrainage d'agences de services de garde en cas d'urgence				✓	✓
Mise à l'essai du modèle relatif aux nouvelles affectations			✓		
Soutien aux services de famille de garde		✓	✓	✓	✓
Formation des travailleurs en services de garde des FC		✓	✓	✓	✓
Évaluation des besoins de la communauté en matière de services de garde et analyse de l'expansion physique					✓